

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS DE SEINE

Année 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°3
SEANCE DU JEUDI 1^{er} décembre 2016

Les membres du Conseil d'administration de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine se sont réunis à l'Hôtel du Département des Hauts-de-Seine dans la salle ordinaire des délibérations.

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Patrick DEVEDJIAN, Président du Conseil d'administration.

Mme LE MOAL, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Marie-Hélène Amiable, Marie-Hélène Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Jeanne Bécart, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Eric Berdoati, Jean-Didier Berger, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Frédérique Collet, Bertrand Coquard, Arnaud de Courson, Daniel Courtes, Isabelle Debré, Olivier de La Faire, Grégoire de La Roncière, Rita Demblon-Pollet, Sylvie d'Estève, Patrick Devedjian, Christian Dupuy, Josiane Fischer, Alexandra Fourcade, Ghislain Fournier, Vincent Franchi, Armelle Gendarme, Marie-Laure Godin, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Denis Larghero, Olivier Larmurier, Alice Le Moal, Nathalie Léandri, Olivier Lebrun, Marie Pierre Limoge, André Mancipoz, Gabriel Massou, Yves Ménel, Guy Muller, Pierre Ouzoulias, Sébastien Perrotel, Catherine Picard, Jean-François Raynal, Yves Révillon, Laurent Richard, Aurélie Taquillain, Armelle Tilly, Joaquim Timoteo, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Jean-Noël Amadéi, Catherine Arenou (pouvoir à Marie-Célie Guillaume), Anne-Christine Bataille (pouvoir à Marie-Laure Godin), Camille Bédin (pouvoir à Christian Dupuy), Véronique Bergerol (pouvoir à Rita Demblon-Pollet), Christine Boutin, Nicole Bristol, Laurent Brosse (pouvoir à Pauline Winocour-Lefevre), Isabelle Caullery (pouvoir à Vincent Franchi), Cécile Dumoulin, Elsa Faucillon (pouvoir à Gabriel Massou), Pierre Fond (pouvoir à Pierre Bédier), Jean-Michel Fourgous (pouvoir à Anne Capiaux), Janick Géhin (pouvoir à Marie-Hélène Aubert), Laureen Genthon (pouvoir à Pierre Ouzoulias), Marcelle Gorgues (pouvoir à Ghislain Fournier), Nicole Goueta (pouvoir à Yves Révillon), Patrick Jarry (pouvoir à Marie-Hélène Amiable), Alexandre Joly (pouvoir à Georges Bénizé), Didier Jouy (pouvoir à Olivier de La Faire), Joséphine Kollmannsberger (pouvoir à Bertrand Coquard), Michel Laugier (pouvoir à Laurence Trochu), Rémi Muzeau, Karl Olive (pouvoir à Sonia Brau), Nathalie Pitrou (pouvoir à Armelle Gendarme), Alexandra Rosetti (pouvoir à Olivier Lebrun), Yann Scotte (pouvoir à Cécile Zammit-Popescu), Georges Siffredi (pouvoir à Patrick Devedjian), Elodie Sornay (pouvoir à Jean-François Raynal), Paul Subrini (pouvoir à Pierre-Christophe Baguet), Laurent Vastel (pouvoir à Eric Berdoati) .

Le quorum est atteint.

Approbation du compte-rendu analytique n° 2 de la séance du 30 juin 2016

M. LE PRESIDENT – Appelle-t-il des observations ?

Monsieur Massou

GABRIEL MASSOU – Nous approuverons évidemment ce compte rendu analytique et en plus, nous vous remercions d'avoir pris en compte notre demande que les élus puissent relire leurs interventions avant la transcription.

Je voudrais quand même faire une mise au point sur le règlement intérieur puisqu'on l'a adopté récemment. Il dit que nous devrions recevoir tous les rapports douze jours au moins avant la séance.

Deux de ces rapports sont arrivés en retard, le 22, quatre jours après le délai, et le 18, neuf jours après le délai. Nous pensons qu'il y a un problème.

Aujourd'hui, nous allons faire comme si c'était la mise en marche qui était compliquée, mais nous aimerions (ce n'est pas pour être administratif ou tatillon) avoir les rapports douze jours avant, c'est mieux pour le travail des élus, notamment la liste des candidats quand elle est aussi longue et que nous aurions d'autres idées sur la composition.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie de votre compréhension.

Monsieur Brillault

PHILIPPE BRILLAULT – Monsieur le Président, je voulais juste intervenir avant l'ordre du jour, mais comme vous avez lancé le premier point, on va le terminer et si vous pouviez éventuellement après me passer la parole, ce serait gentil, merci. On va laisser voter votre premier point puisque vous l'avez entamé.

M. LE PRESIDENT – Oui, c'est l'approbation du compte rendu.

Pas d'observations ?

Le compte-rendu est donc adopté à l'unanimité.

Monsieur Brillault

PHILIPPE BRILLAULT – Je m'essaye au nouveau poste auquel je suis...

M. LE PRESIDENT – Comme nous tous

PHILIPPE BRILLAULT – Vous, vous avez l'habitude, nous, nous sommes pour la première fois dans cette salle... Nous étions à Vélizy la dernière fois... Non ? C'est parce que j'étais absent.

Monsieur le Président, étant pour la première fois dans cette salle...

M. LE PRESIDENT – Vous y êtes bienvenu

PHILIPPE BRILLAULT – Merci, vous savez que je vous apprécie en tant que personne, ce n'est pas le problème. Je demande à mes collègues que je respecte de m'écouter.

Je me suis demandé où j'arrivais dans les Hauts-de-Seine puisque vous savez quelle est ma position aujourd'hui sur ce rapprochement, cette coopération, éventuellement cette fusion.

Nous avons deux départements qui concourent aujourd'hui à une réflexion de partage de moyens, en tout cas, c'est comme cela que Pierre Bédier, Président du Conseil départemental des Yvelines, nous a présenté cette démarche très peu de temps après notre élection puisque nous avons été élus en avril 2015, nous sommes en 2016, on n'a pas encore terminé, donc, c'est quand même récent.

Deux départements qui sont différents, Yvelines, 2 284 Km², les Hauts-de-Seine, 175 Km².

En nombre d'habitants, on est assez voisin, un peu plus de 1,4 millions pour les Yvelines, un peu plus de 1,6 millions pour les Hauts-de-Seine.

Au niveau des budgets, 1,4 milliards d'euros pour les Yvelines...

M. LE PRESIDENT – Est-ce que vous me permettez de vous interrompre une seconde par rapport à votre propre propos ? Après vous-même, le Conseil du Développement Durable de nos deux Départements va s'exprimer sur la question du rapprochement que vous êtes en train de développer. Est-ce que (je ne veux pas vous interrompre, c'est seulement une indication) vous souhaitez poursuivre votre développement actuellement ou plus exactement le reprendre...

PHILIPPE BRILLAULT – Je vais le raccourcir Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – ... dans le cadre du débat que nous allons avoir juste après vous ?

PHILIPPE BRILLAULT – Si on a un débat sur ce rapprochement, je diffère à cet ordre du jour pour me greffer sur le point que vous ouvrirez tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT – D'accord, juste après, mais c'est votre choix, je ne veux pas vous interrompre.

PHILIPPE BRILLAULT – Vous m'avez un peu orienté et finalement, je vais continuer rapidement (rires).

Ce que je souhaite, c'est dire que nous avons quand même été élus, en tout cas dans les Yvelines, avec une politique pour le Département des Yvelines. Nous avons fait une majorité unique et nous l'avons bien remplie (il est important que je m'exprime aussi un peu au nom d'un certain nombre d'Yvelinois, peut-être pas tous) et lorsque nous avons été élus, nous l'avons été sur un programme qui n'a pas vu particulièrement cette notion de coopération.

Au niveau du Département des Yvelines, nous n'avons jamais eu dans notre plan de campagne cette notion de rapprochement du 92 et du 78.

M. LE PRESIDENT – Cela vous dérange ?

PHILIPPE BRILLAULT – Cela nous dérange dans l'évolution que nous aurons et dont nous parlerons tout à l'heure dans le rapprochement.

Je pense que les électeurs s'engagent pour des personnes sur un programme avec ce qu'il contient ou ce qu'il ne contient pas. Ce qu'il ne contient pas, c'est ce travail en commun qui, je pense, était prévu entre vous et le futur Président du Conseil départemental des Yvelines, en l'occurrence Pierre Bédier, et je pense qu'avant les élections, il y avait déjà eu des discussions. Il aurait été bien que nous le sachions ou d'une certaine façon au moins au niveau de la collaboration parce qu'aujourd'hui, nous continuons dans ce rapprochement (on en parlera tout à l'heure), mais nous ne savons pas vraiment où nous allons, comment nous y allons alors que probablement vous, peut-être tous les deux, vous le savez.

Je crois que cet engagement politique n'est pas connu, il n'est pas forcément compris de ceux qui ont eu l'information dans les Yvelines. Ces promesses électorales, dans ce que l'on ne dit pas ou dans ce que l'on dit, me dérangent un peu.

J'ai vu votre lettre, et je vous en félicite, au niveau de la fiscalité puisque vous avez serré les cordons du 92. J'aurais aimé que l'on fasse pareil dans les Yvelines, mais pour des raisons diverses, cela ne s'est pas fait. Pour toutes ces raisons, je suis un peu gêné par tout cela.

Je ne vous demande pas de réponse particulière, mais mes trois interrogations sont :

- quid du personnel ? On en parlera au niveau du rapprochement, j'imagine.

- Quid des finances ? Je n'ai jamais vu une fusion/acquisition d'entreprise sans des documents financiers d'approche sur les deux parties, même dans les intercommunalités c'est un travail que nous faisons. J'attends toujours, je n'ai vu aucun document financier sur ces deux départements, les avantages et les inconvénients de cela. C'est le principe même d'une fusion-acquisition, je pense même que pour l'instant, la fusion est plus aux dépens des Yvelines que des Hauts-de-Seine et je vous en félicite.

- Quid du planning ?

Ce sont les trois points sur lesquels je pense important que nous puissions avoir de votre part, puisque c'est aujourd'hui vous qui présidez cet établissement public qui va recevoir la fusion des compétences, des éclaircissements.

Comment prévoyez-vous ces trois points, personnel, finances, planning ?

Je reprendrai éventuellement la parole tout à l'heure en fonction des délibérations.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Merci. C'est bien que nous le reprenions après puisque c'est le cœur même de la discussion que nous allons avoir dans quelques minutes.

C'est l'occasion pour moi de dire que j'ai le plaisir d'accueillir ici ce troisième Conseil d'administration de l'Etablissement Public Interdépartemental et que nous allons entendre M. François Leblond, le Président du Conseil de Développement Durable, qui nous fera part de l'avis du C2D sur le rapprochement que nous avons engagé Monsieur Brillault. Je l'en remercie, cela nous donnera l'occasion de tenter, si nous arrivons, de répondre à vos interrogations.

Ensuite, plusieurs rapports sont à l'ordre du jour dont le premier Débat d'Orientations Budgétaires (cela répond à une de vos trois interpellations de tout à l'heure).

L'EPI est une structure que nous avons voulue la plus légère possible, la plus simple, Pierre Bédier et moi-même. Ce que nous voulons, c'est tout le contraire, naturellement, d'une bureaucratie tentaculaire qui invente toujours plus de procédures et au final créé toujours plus d'immobilisme. C'est la grande spécialité des administrations, en créer d'autres !

L'EPI n'est pas doté de fonctions support. Les services des Yvelines supervisent la gestion budgétaire et comptable (ceci doit vous rassurer) et les services des Hauts-de-Seine assurent la gestion des ressources humaines (ceci peut, peut-être, vous inquiéter). Ce sont des services mutualisés où les agents sont mis à disposition de l'EPI. Cet établissement ne porte qu'une part marginale de la masse salariale et son budget est contenu.

Pour 2017, le budget avoisinerait en effet les 14 M€ en fonctionnement uniquement par des transferts de crédits des budgets départementaux vers le budget de l'EPI, point final. C'est sans surcoût pour les contribuables et vous savez que pour nous, c'est très important.

Mes chers collègues, depuis la création de l'EPI il y a huit mois, nos deux départements ont déjà démontré leur capacité à mettre en commun leurs savoir-faire. L'objectif n'est pas de créer une joyeuse colonie de vacances, mais d'être plus efficace, plus pertinent, d'agir mieux à deux plutôt que séparément.

Le service interdépartemental d'archéologie préventive fonctionne depuis l'été dernier avec une activité soutenue à Villepreux, à Flacourt et sans doute aussi à Poissy.

Les assistantes maternelles des deux départements suivent désormais des formations communes.

Notre SEM d'aménagement CITALLIOS est commune et opérationnelle. Cette semaine, nous avons d'ailleurs mené une opération conjointe avec les Yvelines, les Hauts-de-Seine, CITALLIOS et l'EPAMSA au SIMI (Salon de l'Immobilier d'entreprise) pour valoriser l'attractivité de nos territoires.

L'année prochaine, le nouveau service interdépartemental de l'adoption commencera à fonctionner.

Le réseau routier des Yvelines et des Hauts-de-Seine sera aussi exploité et entretenu par un service commun que nous sommes en train de structurer. La voirie, c'est sans doute le service départemental le plus visible pour l'ensemble des habitants. Ils peuvent d'emblée mesurer son efficacité, cela fonctionne ou pas. Nous sommes donc entrés de plain-pied dans le concret.

D'autres chantiers seront lancés en 2017 : la réflexion sur un schéma interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale, l'étude sur nos règlements départementaux d'action sociale, la création d'un foyer d'accueil médicalisé dont nous avons déjà parlé et, bien sûr, la poursuite de commandes groupées dans nos politiques d'achat pour réaliser des économies d'échelle.

Je voulais dire cela un peu en réponse à ce que vous venez de dire Monsieur Brillault, et surtout, en préalable à ce que va dire M. François Leblond, le Président du Conseil de Développement Durable qui a travaillé précisément sur ce rapprochement de nos deux Départements.

Monsieur Leblond, je vous en remercie et je vous laisse la parole.

Avis du Conseil de Développement Durable (C2D) sur le rapprochement entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine

FRANCOIS LEBLOND – Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Je vous remercie aussi de nous avoir invités pour présenter la conclusion des travaux du Conseil de Développement Durable sur la coopération entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

Le Conseil de Développement Durable des Hauts-de-Seine a été créé en 2005. C'est un organe de débats et de rencontres entre les acteurs du Département qui, sur saisine du Président du Département, organise librement ses travaux et se réunit en séance plénière et en Commissions de travail.

Les avis qu'il formule se concluent par une série de préconisations concrètes et sont adoptés toujours par consensus global. L'avis qui vous est présenté aujourd'hui est le quinzième du Conseil de Développement Durable.

Le 5 janvier 2016, M. Patrick Devedjian a saisi le Conseil de Développement Durable sur le projet de rapprochement entre les Hauts-de-Seine et les Yvelines. Vingt-trois membres de la société civile organisée des Yvelines ont été associés aux travaux du Conseil de Développement Durable pour enrichir ses réflexions.

La commande faite au Conseil de Développement Durable était de s'attacher à mettre en exergue ce qui fait sens commun entre les deux départements, mais aussi à caractériser leurs spécificités, les enjeux auxquels ils sont confrontés pour, in fine, dégager des pistes ou des leviers d'action dont la coopération interdépartementale pourrait se saisir.

Tout au long de ces travaux, nous avons considéré le projet de rapprochement des deux départements comme une donnée et nous sommes concentrés sur les enjeux pour lesquels ce rapprochement constituerait une opportunité d'agir différemment et d'insuffler une nouvelle dynamique.

La plénière d'ouverture des travaux a permis de resituer l'imbrication de l'ouest francilien dans la dynamique du Grand Paris et de poser l'enjeu d'une nouvelle relation fondée sur l'inter territorialité entre la ville, le périurbain et la campagne.

Les trois Commissions qui ont suivi ont été respectivement consacrées aux sujets suivants :

- fédérer les territoires autour d'enjeux communs, innovation et attractivité économique,
- vers un territoire de qualité qui réponde aux attentes des populations (qualité de vie, sport, environnement, culture),
- agir pour la solidarité et le développement social (handicap, insertion, santé).

Ces Commissions ont mis en évidence des pratiques communes, mais aussi des innovations à partager. Le rapprochement aura du sens s'il n'est pas constitué de l'addition de deux structures préexistantes, mais au contraire s'il est porteur de nouveautés. Il faut profiter de l'occasion pour créer de la flexibilité, expérimenter, rénover la relation avec l'usager.

Une stratégie commune aux deux départements, une communication maîtrisée et une dynamique vertueuse entre les différents acteurs du territoire devraient permettre à l'ouest francilien de jouer un rôle majeur dans la construction métropolitaine.

Je vais donc laisser maintenant la parole aux trois rapporteurs de la saisine, M. Gilles de Wavrechin, M. Bernard Lamy et Christian Lauro, qui vont vous présenter le contenu de cet avis.

GILLES DE WAVRECHIN – Nous allons vous présenter le fruit de ce travail par un exposé en quatre temps :

- * d'une part, un zoom sur le territoire,
- * ensuite, un approfondissement sur le cadre de vie,
- * ensuite, les solidarités qui peuvent se mettre en place sur ce territoire avec un souci de réponse aux besoins des populations,
- * à la fin, nous mettrons en exergue la dimension économique et son rôle au sein de l'ensemble régional.

D'abord, deux territoires qui partagent un même dessein. Ces territoires sont à replacer dans un ensemble plus large, la Région Ile-de-France, et dans un mouvement qui est celui de la métropolisation.

Au-delà des chiffres et des données que vous pourrez trouver dans le rapport qui vous a été envoyé, rappelons simplement que les deux territoires de 176 Km² pour les Hauts-de-Seine et de 2 284 Km² pour les Yvelines forment près du 1/5^{ème} de la zone géographique de l'Ile-de-France.

C'est une véritable porte d'entrée sur Paris et c'est aussi une ouverture à l'ouest.

Pour la population, c'est le ¼ de la population d'Ile-de-France et 26 % de l'emploi total.

Ce qui est notable surtout, c'est que cette population est hautement qualifiée et que son taux de chômage est inférieur de 1,2 points au taux de chômage régional ce qui nous met à un taux de chômage de 7,7 % de la population active.

Ce que l'on peut noter aussi, c'est qu'il y a une grande complémentarité entre les deux territoires, entre les deux populations, entre les environnements et entre les dynamiques économiques. Cela doit nous permettre de mesurer le fait que le regroupement de ce territoire est supérieur à 2.

Ce territoire a en plus comme particularité d'être au nord en très étroite connexion avec le Val d'Oise et au sud, avec l'Essonne à travers le plateau de Saclay, ce qui montre la position vraiment singulière de ce territoire dans l'ensemble de l'Ile-de-France.

Un autre aspect extrêmement important, c'est la Seine. C'est un véritable élément identitaire du futur territoire Hauts-de-Seine/Yvelines. C'est la façade maritime de Paris, mais c'est aussi l'hinterland des ports du Havre et de Rouen. C'est aussi la porte vers l'ouest et le nord de l'Europe ce qui n'est pas sans rappeler les invasions normandes d'une certaine façon avec cette pénétrante sur le territoire français qui a largement irrigué la culture, la géographie et le territoire de l'Ile-de-France.

Nous avons un fleuve qui marque une véritable vallée, qui coupe les plateaux calcaires du nord-ouest du bassin parisien et structure l'urbanisation avec des villes conséquentes, que ce soit Mantes qui représente 45 000 habitants, Poissy, 37 000 habitants, Nanterre, 92 000 habitants, Boulogne ou Issy-les-Moulineaux lorsqu'on remonte vers l'amont.

C'est un fleuve qui a structuré l'industrie de l'Ile-de-France, mais aussi les services et l'offre en matière environnementale.

Il a aussi structuré les voies de circulation puisque la première autoroute française, l'A13, est passée le long de la Seine et qu'une des premières voies de circulation ferroviaire, la ligne Rouen-Paris, passe par cette vallée de la Seine.

C'est un élément identitaire de cette région Yvelines-Hauts-de-Seine qui nous est apparu lors de nos études.

Ce que l'on peut remarquer aussi, c'est la place des infrastructures portuaires.

Ces infrastructures possèdent déjà des équipements existants avec les ports de Gennevilliers et Limay et des projets sur Triel ou sur le port de Seine Ouest Métropole.

Une activité consistante existe déjà dans le transport de containers, on dénombre 170 000 containers à l'année, ce qui est évidemment très loin de ports comme Rotterdam et Anvers qui dépassent chacun les 5 millions d'unités containers par an.

Ces ports sont au service de l'activité industrielle, que ce soit une activité qui a été marquée par le secteur automobile, mais aussi par le secteur spatial voire par le secteur énergie.

Ce que l'on peut dire également pour finir, c'est que les transports sont des axes majeurs de la réflexion des territoires Hauts-de-Seine et Yvelines.

Ces territoires vont être marqués par les opérations de rapprochement, par leur complémentarité et cela aura un fort impact sur les déplacements des populations. Cela génère la nécessité d'un travail en projet sur ces questions de transport avec l'interpellation des autorités de transport telles que le STIF. On le voit en particulier avec Eole qui va prolonger l'offre de service ferroviaire de la région parisienne vers Mantes, permettant ainsi de diminuer les temps de transport puisque Mantes sera à 35 minutes de La Défense au lieu de 52 aujourd'hui.

Il y a aussi de nombreux projets de franchissement de la Seine qui vont permettre des circulations entre le nord du département, le Val-d'Oise voire l'Oise, et le reste du territoire des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

Ce qui nous est apparu aussi, c'est que l'on avait, à travers le projet de développement des lignes 15 et 18, une évolution qui va se faire par cercles excentriques permettant de relier les départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine aux plates-formes aéroportuaires de Roissy et d'Orly. Ces évolutions de transport collectif marquent le territoire et vont profondément influencer sur son développement et sont aussi le point de repère pour le rapprochement de ces deux départements.

BERNARD LAMY – Le cadre de vie, c'est vraiment la réunion importante de nos deux départements. Le plus important pour nous tous, c'est que ces départements qui sont à 2/3 sylvestres ou agraires et 1/3 d'habitat ont un équilibre tout à fait particulier qui participe à l'écosystème de l'ensemble des deux départements.

Mais c'est aussi une grosse réserve foncière. On pourrait penser (c'est la crainte que l'on peut avoir) faire grandir la ville pour faire disparaître la campagne, il n'en est pas question. C'est, au contraire, chercher une harmonie et une complémentarité.

Sur les communes qui sont concernées, il y a 262 communes aujourd'hui dans les Yvelines dont 160 sont rurales avec seulement 9 % de la population des Yvelines. On voit bien la richesse que représente cette population répartie, il faut savoir l'entretenir et essayer de continuer à la faire vivre. C'est une richesse indispensable à la stratégie d'alliance.

Sur le plan des espaces verts, on est aussi devant quelque chose de très particulier concernant la qualité de vie de cet ensemble.

La nature n'a pas de frontières, il faut comprendre que réunir ces territoires pour la biodiversité est un élément fort pour l'Ile-de-France.

La Seine est un axe écologique, on vient d'en parler, qui traverse les deux départements, c'est aussi un gage de qualité pour l'emploi et pour la vie.

Il faut savoir créer des continuités vertes. Les chemins de randonnée des Hauts-de-Seine, c'est 480 Km, mais les Yvelines, c'est 1 300 Km. 55 % des Français font de la randonnée, il faut savoir réunir tout cela, c'est quelque chose d'important.

Le Département des Yvelines est le plus vert d'Ile-de-France. 80 % des espaces naturels et agricoles représentent 35 000 hectares. Ce sont, bien sûr, les plaines du Château de Versailles, les vastes plateaux agricoles, les forêts publiques et les parcs naturels et domaniaux. 1/3 de ces éléments est couvert par deux parcs naturels, la vallée de Chevreuse et le Vexin français, assurant une protection de ce territoire.

Aussi, nous recommandons pour le patrimoine de ces deux départements de créer une forte image identitaire, sujet essentiel du rapprochement, à garantir par un schéma de planification prospectif.

Définir une stratégie nature, c'est faire connaître les actions qui sont conduites par les deux départements (valorisation des berges, corridors sports et nature, développer la nature en ville, communiquer pour fédérer les habitants). Pourquoi ne pas créer des parcs interdépartementaux dans les lieux emblématiques, réalisations concrètes et visibles ?

Sur le patrimoine culturel et artistique qui est un élément complémentaire de cette qualité de vie, il y a une richesse extraordinaire, c'est un vecteur d'attractivité. Aujourd'hui, Paris, c'est 72 millions de touristes, Versailles, 7 millions, mais de nombreux petits châteaux et lieux touristiques, festivals, sont répartis dans l'ensemble des deux départements. Aujourd'hui, cette dispersion engendre une faible fréquentation malgré une clientèle d'un assez haut niveau.

Face à ce constat, il y a trois stratégies.

Valoriser la culture et le patrimoine de proximité de la Seine. Tout le monde connaît les bateaux de Giverny, mais aussi les expériences humaines sur d'autres sites tels aller à la rencontre des habitants, des entreprises, des artisans, créer de nouveaux concepts thématiques (impressionnisme, jardins remarquables, châteaux et demeures royales, grands écrivains). Il faut savoir créer une offre touristique de proximité avec des hébergements, de la restauration, de la culture, des agréments.

Il y a dans les Hauts-de-Seine la Vallée de la Culture, Monsieur le Président, vous avez créé cela en 2008, elle devrait être étendue, c'est évident (aujourd'hui, c'est un levier d'attractivité et de création d'emplois), avec une implication lourde des mécènes et du tissu économique dans les projets.

La Cité musicale est un projet phare. La carte de la Vallée de la Culture, par des tarifs privilégiés, permet d'accueillir beaucoup de personnes sur des équipements culturels et, pourquoi pas, des deux départements ?

Aujourd'hui, la culture au quotidien, c'est à peu près trois centres dramatiques nationaux, six scènes conventionnées, un pôle d'arts du cirque, une cité musicale, de nombreux théâtres municipaux.

Il faut savoir créer des connexions en réseau, cibler le public pour des attentes différentes plus thématiques. Il faut savoir en tout point du Département où et comment assister à un spectacle. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut essayer de développer parce que c'est le moyen de mieux se connaître et de mieux répartir cette activité culturelle.

Les Hauts-de-Seine et les Yvelines sont un cadre idéal pour la pratique du sport. On a parlé des 1 700 Km de randonnée, des 867 Km de pistes cyclables, mais pour découvrir et pratiquer le sport, favoriser l'économie du territoire, il y a dans ces deux départements plus de 700 000 licenciés.

Six sites sont présentés pour les JO de 2024.

Aussi, nous proposons :

- de favoriser des grands événements sportifs à portée nationale pour fédérer les départements autour de valeurs communes,
- de mettre en réseau les compétitions de jeux, marathons interdépartementaux, auprès du grand public,
- d'encourager les synergies entre les comités sportifs des deux départements surtout dans le cadre des sports scolaires pour développer l'appartenance des jeunes à un seul et même territoire,
- de valoriser en complétant l'offre sportive des deux départements le sport nautique, la pratique aéronautique, l'hippisme etc.,
- de créer un guide commun des randonnées (on a vu tout à l'heure la dimension que pouvait avoir ces randonnées), pédestres ou cyclables, avec des hébergements, des visites culturelles et, pourquoi pas, la restauration.

Un autre point important de la qualité de vie, c'est se loger.

Se loger, c'est un problème important puisqu'on est sur une disparité entre les deux départements. Une population moins vieille en Ile-de-France qu'en province, bien sûr par l'attractivité de Paris (étudiants et jeunes actifs), mais des dynamiques totalement inversées entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine.

Les Yvelines ont une chute du solde migratoire, conséquence de la pyramide des âges. Dans les Yvelines, les plus de 60 ans sont au-dessus de la moyenne nationale. Il faut savoir qu'en 2040 (c'est bientôt), 7 % de la population auront plus de 85 ans dans les Yvelines. Cela veut dire que les écoles vont se vider dans le milieu rural, cela veut dire qu'il va y avoir des maires ruraux qui vont être face à des situations tout à fait particulières, création de logements nouveaux, contraintes pour essayer de faire vivre ces villages.

Dans les Hauts-de-Seine, il y a, au contraire, une arrivée massive de jeunes actifs avec des enfants jeunes pour des gens qui ont en général autour de 40 ans. Un fort taux de propriétaires dans les Yvelines, 76 % dans les parties rurales, 45 % dans les Hauts-de-Seine, un foncier cher. Le vieillissement va engendrer une sous-occupation de logements, le Département des Yvelines devra chercher à rééquilibrer avec des petits logements à des prix abordables.

Dans les Hauts-de-Seine, il y a eu 15 700 logements construits en quinze ans. Face à cette situation, il faut savoir anticiper ces phénomènes et assurer aux deux territoires une évolution socio-économique équilibrée.

Il faudra aussi définir une stratégie globale pour produire, d'une part, des logements à prix abordable (le logement intermédiaire bien sûr), d'autre part, des logements locatifs.

Utiliser les outils tels que CITALLIOS que vous avez créé récemment et lui associer pourquoi pas, Messieurs les Présidents, une agence d'urbanisme interdépartementale qui pourra l'intégrer et faire de la prospective plus près des collectivités pour anticiper l'avenir et faire un espace harmonieux et équilibré en secteur rural et en secteur urbain.

Il faut aussi favoriser les services de proximité, innover les services mobiles pour dynamiser le secteur rural et créer des lieux de mutualisation pour les soins, les médecins, de manière à ce que l'on puisse imaginer par téléconsultation résoudre les problèmes de la distance entre les villages et les centres médicaux, sans oublier les commerces mobiles.

On voit bien que là, on est face à une situation nouvelle qui est d'aller aborder ces villages sans en détruire le charme et l'esprit, mais les rapprocher des services de la ville, c'est très important dans cet ensemble- là.

Innover sur le mode de transport pour permettre l'accès à l'ensemble des parties centrales des départements, interconnecter le haut débit, on a déjà beaucoup travaillé sur ce sujet dans les Hauts-de-Seine. Une zone rurale n'est pas la ville, mais ce n'est pas le désert non plus. Il faut donc déployer des solutions connectées pour renforcer la proximité des services.

CHRISTIAN LAURO – On va revenir sur un engagement plus sociétal du territoire unifié et répondre notamment à une problématique d'efficience liée aux enjeux, aux besoins des populations vis-à-vis des services publics de nos territoires, nos départements. Cela nous amène à partager tout simplement les différents travaux, réflexions, expérimentations de nos territoires sur la notion de parcours de l'usager et plus particulièrement avec une attention sur trois types de publics qui rentrent dans les champs de compétences départementaux :

- les publics âgés.

Pour cela, le C2D a travaillé sur une préconisation (vous pouvez trouver l'ensemble de l'engagement sociétal dans les pages allant de 40 à 48 de l'avis qui nous intéresse) dans le schéma unique interdépartemental d'organisation sociale et médico-sociale, intégrer les parcours informationnels adaptés avec notamment le dispositif Giga Séniors, l'aide au développement d'innovations, la mise en place de plates-formes médicalisées. Cela vient du constat de la montée des attentes du public des personnes âgées sur les souhaits de maintien à domicile le plus longtemps possible, avec une volonté de profiter des loisirs le plus longtemps possible, donc de les adapter à tout ce qui est nouvelles technologies et leurs applications sur le monde des séniors.

- les personnes en situation de handicap. Les préconisations du C2D (c'est toujours une synthèse des différentes préconisations que vous retrouvez dans l'avis) sont :

* développer et favoriser les loisirs pour les personnes qui ont perdu une autonomie,

* développer les Partenariats Public-Privé en faveur des actions qui facilitent l'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous avons reçu lors de nos tables rondes des gens qui faisaient faire du karting aux personnes handicapées, qui avaient adapté l'outil karting. Pourquoi ne pas faire du karting quand on est handicapé, même si on l'est lourdement ? Tout cela était issu d'une expérimentation public-privé sur le Département des Hauts-de-Seine.

- Enfin, le public le plus touché notamment par rapport au retour à l'emploi, les bénéficiaires du RSA qui ne font, sur les deux territoires, qu'augmenter si vous me permettez l'expression (les chiffres sont là pour le prouver), tout cela, bien sûr, en lien avec les forces et les pôles d'attractivité des territoires.

Ce lien de retour à l'emploi, il est évidemment très logique qu'on l'appuie sur les forces de ces territoires et c'est pour cela que les préconisations du C2D dans ce cadre sont :

- de développer le lien avec les partenaires de l'insertion, les différents Pôle Emploi notamment (il y a des expérimentations en cours sur les territoires, mais l'idée est de les harmoniser, de partager ces réflexions, toujours dans un souci d'efficience des structures),

- de généraliser l'approche globale pour la prise en compte des bénéficiaires du RSA,

- de développer l'intégration des clauses d'insertion dans les marchés publics. Elles sont là, elles existent et elles sont valables pour l'ensemble des collectivités, mais également à l'échelon départemental.

BERNARD LAMY – On parlait du territoire unifié sur le plan de l'économie, effectivement un des points importants de notre débat, c'est l'avenir de ce territoire. Il faut savoir qu'il y a deux moteurs puissants à l'international, Versailles et La Défense. C'est un atout complémentaire exceptionnel.

L'arrivée d'Eole, la réalisation du métro du Grand Paris assurant la liaison avec les gares et aéroports vont permettre de faire venir les entreprises internationales.

Il y a aussi la mise en communication du réseau fluvial de la Seine avec le nord de l'Europe. Aussi faut-il définir une stratégie de marketing couplée et complémentaire de ces deux départements.

Qu'est-ce qui fait la différence de ces deux territoires réunis par rapport aux autres métropoles ? Avec le Brexit, on voit bien que les gens vont se poser des questions pour l'avenir des grands investisseurs nationaux. Je crois que c'est le moment de montrer la capacité et la complémentarité que présentent ces deux territoires.

Il faudra être présent dans les grands salons. On parlait de la visibilité à l'international en s'appuyant sur les grandes locomotives que sont Versailles, Saint-Quentin, La Défense, Vélizy et Paris Ouest Seine, je crois que c'est la route qu'il faut suivre.

Il y a des attentes exprimées par le secteur économique dans les deux départements.

L'activité agricole.

C'est un des points importants puisque c'est un enjeu d'avenir pour nos départements. On a vu tout à l'heure la dimension que prenait cette agriculture dans le Département des Yvelines qui a malheureusement perdu dans son développement, avec les grandes exploitations céréalières, son artisanat maraîcher. Là, le contexte périurbain constitue peut-être une opportunité avec de nouveaux modes de distribution associés à des produits de qualité. On se rend bien compte que 51 % des français sont aujourd'hui engagés à consommer autrement et à payer un peu plus cher.

Cette différence de services doit nous permettre d'imaginer d'autres activités basées sur la qualité et sur le service de proximité. Il faut se préparer à cette nouvelle demande.

Il faut soutenir ces nouveaux besoins en développant des circuits de proximité, penser bio, sensibiliser le monde scolaire au monde agricole, créer un partenariat départemental avec la Région et la SAFER, innover une offre touristique rurale agricole. C'est un enjeu social, écologique, culturel, participatif et économique.

Le tissu économique diversifié est devant de grandes mutations technologiques. La richesse de ce tissu est son adaptabilité et sa complémentarité.

A côté des centres de décision de services que sont La Défense, le Val de Seine, Vélizy, des entreprises au savoir reconnu, en Ile-de-France, on a des pôles d'emploi industriels qui sont importants sur l'aéronautique, l'ingénierie, les techno centres automobiles qui sont heureusement accompagnés par un tissu artisanal compétent. Il y a 38 000 entreprises artisanales aujourd'hui dans ces deux départements.

Il ne reste qu'à favoriser des lieux pour faire mieux communiquer ces savoir-faire (Cité des Métiers d'Art et de Design, mise en place d'un label haute qualité pour valoriser les TPE et les PME), faciliter les relations inter-entreprises à l'exemple de tout ce qui s'est fait dans les grands centres de développement (on parle de la Silicon Valley, pourquoi ne pas imaginer des choses puissantes réunissant les grandes entreprises et les artisans, les PME et les TPE ?).

La diversité des entreprises est une richesse, mais cela ne peut se comprendre que s'il y a une politique foncière, immobilière en soutien des entreprises pour accompagner leur création, leur croissance et leur développement.

Il faut savoir conforter l'artisanat. Il n'y a pas que les pépinières d'entreprise qui poussent dans tous les sens, il faut aussi accompagner ces jeunes entreprises dans les différentes phases de leur développement et valoriser l'apprentissage et la formation.

Favoriser l'implantation d'entreprises artisanales en développant un urbanisme adapté qui répond aux besoins et aux contraintes de leur activité, créer une diversité de l'offre en soutenant les pôles stratégiques de développement.

Avoir un regard prospectif, c'est cela qui est important aujourd'hui. On parlait tout à l'heure de cette agence de réflexion, il faut savoir l'étendre sur les deux départements, car que sera dans quinze ou vingt ans l'ensemble des deux départements dans la Région Ile-de-France ?

La politique foncière est déterminante pour accompagner la création et la croissance des entreprises.

Il faut innover durablement en relation avec les grandes entreprises qui se sont déjà développées dans les départements, il faut savoir créer des chaînes d'innovation d'emploi et de compétences. C'est un processus qui se suit de bout en bout, on voit comment

l'accompagnement des petites start-up est important pour les amener à devenir un jour des entreprises économiques. Il faut les protéger pour qu'elles puissent grandir.

Il faut appeler toutes les PME à se transformer vers le numérique, c'est important pour développer la mise en réseau par la recherche, l'enseignement, l'expérience industrielle et pour la collaboration avec le secteur industriel.

Etablir des relations avec les pôles universitaires des Hauts-de-Seine et des Yvelines, avec le pôle de Saclay qui est à côté, créer des partenariats public-privé pour développer l'innovation et multiplier les appels à projets, pour devenir un territoire d'expérimentation dans tous les domaines de compétences départementaux, l'aide médicale, les mobilités, le télétravail etc.

On voit donc que ces deux départements qui ne sont plus qu'un, c'est un avenir de complémentarité, créateur d'emplois et d'économie, mais aussi une image forte de qualité sociale et environnementale attractive dans la compétition européenne de demain.

FRANCOIS LEBLOND – Je vais vous dire en conclusion ce que m'inspirent les débats qui se sont déroulés au C2D.

Les départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines créés en 1964 ont connu de profondes transformations depuis leur création il y a un demi-siècle : croissance démographique entraînant la nécessité de construire, de remanier le réseau routier, d'adjoindre aux voies ferrées existantes une ligne nouvelle, le RER A, de développer les moyens de l'enseignement de la maternelle à l'université, recul progressif de l'industrie remplacée par des services de haut niveau et aboutissant à un changement progressif du paysage urbain, c'est tout ce bouleversement que les élus que vous êtes ont eu à cœur de vivre positivement.

En créant ces départements, le gouvernement du Général de Gaulle entendait apporter aux populations de banlieue des moyens d'une nature tout à fait nouvelle. Les services mis en place dans chacun des départements nouvellement constitués devaient exercer un rôle majeur d'impulsion.

Le dialogue engagé par le C2D avec les services en place aujourd'hui dans les deux départements a montré que cette volonté d'initiative qui existait dès le départ est toujours aussi présente autant dans les Hauts-de-Seine que dans les Yvelines.

Il apparaît à l'évidence que plutôt que de forger à toute force une identité commune, le rapprochement des deux départements, en faisant travailler ensemble des services qui ont prouvé leur dynamisme, pourra aboutir à des réalisations qui répondent toujours mieux aux besoins des différentes populations.

Les deux départements constituent l'ouest de la région Ile-de-France, leurs limites territoriales sont de plus en plus artificielles face à la croissance démographique. Il n'y a plus de rupture d'urbanisation. On assiste aujourd'hui à un passage progressif de la ville à la ruralité au fur et à mesure que l'on se tourne en direction de l'ouest en suivant le cours de la Seine.

La chance des Hauts-de-Seine, c'est la qualité du cadre de vie, ses quartiers d'affaires d'envergure internationale, notamment La Défense et Issy-les-Moulineaux. La chance des Yvelines, c'est son patrimoine d'exception et la conjugaison du dynamisme de l'emploi avec la valorisation d'un territoire rural.

Des initiatives touristiques nouvelles peuvent naître notamment appuyées sur le fleuve avec les croisières, le territoire agricole peut faire une place plus grande au maraîchage.

Les travaux que nous avons conduits montrent que le champ d'investigation d'un travail désormais commun enrichit profondément le débat. Les attributions traditionnelles des Hauts-de-Seine et des Yvelines (soutien aux personnes âgées, aux handicapés, initiatives à prendre dans les collèges) peuvent, grâce à une fertilisation croisée, déboucher sur de nouvelles offres de service.

Le rapprochement des deux administrations permet aussi de mieux assurer une vision prospective, plus large que si elle était conduite dans chacun des deux départements.

L'échelle de ce territoire commun doit permettre, en rassemblant le quart de la population d'Ile-de-France et le tiers de ses emplois, un dialogue renouvelé avec la Région.

C'est pourquoi, le C2D a la conviction que les travaux qu'il vient d'accomplir constituent un outil pour vous, pour les élus des deux départements rassemblés aujourd'hui, qui auront désormais la responsabilité des changements à mettre en œuvre.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci beaucoup Monsieur le Préfet de ce travail de fond qui a été largement débattu.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

GABRIEL MASSOU – Mes chers collègues, je voudrais au préalable préciser que j'interviens comme élu du 92 puisque c'est le seul mandat pour le moment que les populations et les citoyens m'ont confié.

Je voudrais féliciter l'équipe du C2D de son travail, du rapport produit et de l'exposé que nous venons d'entendre. Pour ceux qui s'intéressent à nos territoires, des avis de cette nature sont toujours d'un grand intérêt. Il suffit d'ailleurs de lire la bibliographie annexée au rapport pour mesurer l'importance des travaux produits sur l'histoire des territoires, leur devenir, leur complémentarité, leurs différences, leurs spécificités, travaux tous plus intéressants les uns que les autres.

Je pourrais y ajouter ce qu'avaient produit les cabinets d'architectes de renommée internationale qui avaient concouru dans le cadre du Grand Paris et dont les travaux exposés à la Cité de l'Architecture avaient passionné les visiteurs des Hauts-de-Seine, des Yvelines et de l'ensemble de notre territoire d'Ile-de-France.

La lecture de l'avis et ce qu'ont dit les rapporteurs sont à faire connaître, à faire partager parce que c'est important de toujours mieux comprendre les enjeux auxquels nous sommes confrontés et trouver des réponses dans l'intérêt des populations et des territoires.

La limite de cet exercice se trouve dans le parti pris de déboucher sur une fusion à marche forcée. D'ailleurs, le rapport le reconnaît implicitement quand il pointe l'ampleur des efforts de communication à produire pour convaincre de l'objectif de fusion, tout un chapitre est consacré à ce sujet.

On n'a pas attendu le rapport pour communiquer sur le sujet, je vous renvoie à tous les supports départementaux des Hauts-de-Seine comme des Yvelines, on est évidemment déjà dans la phase où il faut démontrer à tout prix que la fusion, c'est l'intérêt de tous.

Nous l'avions aussi vécu l'an dernier lors des vœux pour 2016 au Haras de Jardy, vœux communs et vous reproduisez l'événement en 2017, mais cette fois-ci vous allez plus loin, vous faites une carte de vœux commune sur le thème de la fusion.

Je suis désolé, mais pour les élus de cette Assemblée qui sont opposés à la fusion, c'est un manque de respect incroyable de nous imposer une carte de vœux qui dit le contraire de ce que nous disons en tant qu'élus. Donc, nous ne pourrions pas utiliser votre carte de vœux alors qu'il nous semble qu'en tant qu'élus, nous avons tous les mêmes droits dans ces moments où nous fêtons la nouvelle année.

Ici, personne ne va contester la complémentarité des deux départements. Je rappelle qu'il y a cinquante ans, nous étions...

M. LE PRESIDENT – Il y a cinquante ans, ils étaient ensemble.

GABRIEL MASSOU – Oui, pour une part. Une part du 92 (je ne rappellerai pas laquelle, mais une qui renvoie à des identités sociales) était du même département que les Yvelines avec l'Essonne et la Val d'Oise dans la Seine-et-Oise. Je rappelle que la plus grande partie des Hauts-de-Seine était dans le département de la Seine avec Paris et une grande partie du 93 et du 94, histoire qui est absente du rapport produit. Cinquante ans à l'échelle, c'est court. Il y a des histoires qui sont différentes selon les territoires des Hauts-de-Seine et la globalisation pose quand même un petit problème.

Je rappelle cette histoire qui est récente et que l'avis produit pour le 92 et le 78, je pense qu'elle peut justifier la coopération, mais pas la fusion, car si nous demandions au C2D de faire le même travail que celui qui a été fait sur les Hauts-de-Seine et les Yvelines sur les Hauts-de-Seine et le Val d'Oise, sur les Hauts-de-Seine et Paris, sur les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, le 94 et le 91, je pense que nous pourrions dire la même chose : différents et complémentaires.

Ce rapport conforte ce que nous disons depuis le début puisque nous sommes un groupe qui est favorable aux coopérations avec les territoires voisins et avec l'ensemble des départements, mais il ne valide pas du tout la fusion ou alors, si l'Assemblée en a le pouvoir, est-ce que ce pouvoir n'est que celui du Président de l'Assemblée (c'est vous qui avez demandé un travail au C2D spécifique sur 92-78) ? Je souhaiterais que l'Assemblée demande au C2D de faire le même travail sur les autres départements, nous en avons le pouvoir si nous le décidons majoritairement.

Ce serait un travail très intéressant qui arriverait sans doute aux mêmes conclusions sans déboucher évidemment sur la fusion avec les Yvelines ou avec les autres départements puisque, de notre point de vue, le thème de la fusion est essentiellement en riposte à la création de la Métropole, qui est discutable, mais qui existe, et pour essayer de casser la construction métropolitaine, vous projetez cette fusion.

Vous prenez différents thèmes dans votre rapport pour montrer la complémentarité. Je prends celui des transports parce qu'il est quand même très significatif.

Eole va se faire, c'est une ligne structurante, mais il y a aussi le Grand Paris Express qui, lui, va nous relier plus à la Seine-Saint-Denis, à l'Essonne et au Val-de-Marne qu'aux Yvelines. Je vous rappelle d'ailleurs que le plateau de Saclay est sur les Yvelines et l'Essonne. Il faudra que l'on m'explique comment on travaille sur un site qui a été choisi comme site de développement national alors qu'il est séparé par une frontière départementale qui continuera d'exister si, un jour, la fusion se fait.

Je peux prendre l'ensemble des moyens de transport. Si je suis sur les radiales, que ce soit les radiales de métro, de RER, là, je pense que l'on sera plus tourné vers Paris, l'Essonne et le Val d'Oise que vers les Yvelines.

Evidemment, on peut faire dire à ce type de rapport ce que l'on veut en fonction d'un objectif politique...

M. LE PRESIDENT – C'est ce que vous êtes en train de faire.

GABRIEL MASSOU – Non, au contraire, je suis en train de dire que ce rapport est intéressant si l'on en reste à une vision de coopération, mais vouloir lui faire dire qu'il justifie la fusion est une erreur profonde puisque le même type de rapport pourrait être produit avec les autres départements.

Je reviens sur la question des transports parce que j'avais déjà donné les chiffres. Soit on fait en fonction du comportement quotidien des populations, soit on s'invente des comportements qui n'existent pas.

L'essentiel des déplacements (je m'appuie sur le même document qu'ont utilisé les rapporteurs, l'étude des déplacements produite régulièrement par le STIF) dans les Hauts-de-Seine, c'est : Hauts-de-Seine intramuros, 4,1 millions de déplacements/jour, ensuite, les échanges avec Paris, 1,3 millions/jour, puis ceux avec le 94 et le 93, 600 000/jour, ensuite, à égalité, ceux avec le 78, le 95 et le 91, 400 000/jour. Evidemment, on peut faire dire à cette réalité ce que l'on a envie de lui faire dire si on a un objectif politique, mais les chiffres sont là. La réalité de la vie des populations de notre Département, au-delà des déplacements intra départementaux, ce sont des déplacements d'abord sur Paris.

Je pourrais prendre le même exemple sur la culture, sur le rôle de la Seine structurant (je vous renvoie aux travaux des architectes dont je parlais tout à l'heure). On peut multiplier les exemples qui montrent que c'est un parti pris de faire que ce type de rapport débouche sur une volonté de fusion, ce n'est pas un objectif d'analyse du comportement des populations et de leur intérêt qui serait d'en rester à des coopérations.

Evidemment, cela nous conforte dans l'idée que nous avons raison de nous opposer à la fusion et en même temps, nous sommes demandeurs de tous ces travaux qui nous permettent de mieux comprendre, de mieux apprécier, de mieux mesurer notre avenir, mais à condition qu'ils ne soient pas partisans et qu'ils ne s'appuient pas que sur deux collectivités.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Monsieur Brillault, vous allez devoir vous livrer vous-même à l'exercice inverse.

PHILIPPE BRILLAULT – Cela va être très rapide, ne vous inquiétez pas. Est-ce que vous avez prévu des limitations de temps de parole pour les intervenants ?

M. LE PRESIDENT – Cela se passe entre gens de bonne compagnie, raisonnables.

PHILIPPE BRILLAULT – Très rapidement, belle invention que ce Conseil de Développement Durable, c'est votre Conseil Economique et Social, le CESE du 92 dont vous avez pu faire bénéficier au 78 et je le remercie pour la qualité de ce qui a été présenté sur les trois rapports.

Je crois qu'il faut que l'on fasse attention, Monsieur le Président du C2D, à ce que l'on ne confonde pas un département administratif (j'ai cru comprendre que vous aviez été Préfet) et un Conseil départemental qui est une Assemblée différente même si elle a pour périmètre le Département. Je pense d'ailleurs que l'on aura à se poser la question du devenir du Conseil départemental, c'est un autre sujet, mais qui rejoint un peu vos conclusions.

Si je regarde l'ensemble de l'analyse que vous avez faite, les 2/3 sont en rapport avec des compétences autres que celles du Conseil départemental c'est-à-dire le STIF, la Région sur un grand nombre de sujets. Celui qui, peut-être, a le plus donné des avis, des conclusions, c'est M. Christian Lauro sur la partie sociétale, principalement le volet social puisque je rappelle quand même que la compétence principale des Conseils départementaux, c'est le social et le médico-social tant que le Ministère de la santé ou l'ARS ne l'ont pas récupérée.

Cela veut dire que ce qui a été dit par M. Lauro est tout à fait important puisque cela ouvre déjà des collaborations sur le sujet.

Du coup, j'aurais préféré Monsieur le Président, dans la saisine que vous avez faite (j'ai un tout petit peu d'expérience sur les saisines du CESE qui peuvent être retoquées dans certains bureaux, vous voyez ce à quoi je fais référence, une fameuse pétition citoyenne dont j'ai été à l'initiative), que l'expertise se fasse à partir des compétences que nous avons au niveau des Conseils départementaux même si le rapport général présente l'ensemble d'un secteur de la Région.

Voilà tout simplement ce que je voulais dire, c'est une démarche fort intéressante, mais il faudrait peut-être se recentrer sur les compétences du Conseil départemental.

Merci Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Brillault.

Monsieur Vandewalle.

YVES VANDEWALLE – Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais être très bref.

Je voudrais d'abord remercier les rapporteurs qui nous ont dressé le tableau, mais j'avoue que je suis resté un peu sur ma faim car j'espérais que l'on nous montrerait les avantages et les inconvénients de ce rapprochement.

Si j'ai bien compris ce qui a été dit au tout début, ce n'était pas exactement le sens de la lettre de mission qui avait été donnée à ce groupe de travail, il avait été posé comme postulat la fusion, mais cela aurait été un exercice plus intéressant d'essayer d'évaluer les avantages et les inconvénients.

En effet, si on veut partir d'un constat très simple, le passé nous montre que nous avons su construire ensemble des coopérations très fructueuses, je pense que le tramway T6 est une belle illustration de ce que nos deux départements ont su faire dans le passé. Nous n'avons pas eu besoin de nous marier pour construire ce très grand projet et je crois que c'est une belle illustration de ce que nous pourrions faire ensemble.

La mutualisation qui est en cours, qui s'opère dans un certain nombre de domaines, devrait permettre, je l'espère - parce que si j'ai bien compris, c'est un objectif principal - de réaliser des économies d'échelle. Vous-même, Monsieur le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, aviez chiffré les économies potentielles à 10 % dans une interview et je mesure ce que tout cela peut avoir d'hypothétique.

Je pense qu'il serait quand même intéressant de tirer au bout d'un an, un an et demi peut-être, un premier bilan des opérations qui ont déjà été réalisées pour que l'on sache ce que cela a permis comme économies, par exemple de fonctionnement, sur le personnel ou autres.

On peut donc parfaitement coopérer plus étroitement, mutualiser davantage, cela me paraît une bonne chose, en revanche, éloigner les centres de décision des citoyens ne me paraît pas aller vraiment dans le bon sens. Où se trouverait le siège éventuel du futur Département réuni ?

Or, l'un des atouts majeurs de l'échelon départemental, c'est la proximité des centres de décision et c'est, assez largement, ce qui a justifié aux yeux de beaucoup d'élus le maintien de l'échelon départemental dans les débats qui ont eu lieu sur la réorganisation territoriale.

Je ne vais pas aller plus avant sur ce constat, je pense que tout le monde peut le faire, j'espère qu'il est partagé par un certain nombre d'entre vous.

Il pose également un certain nombre de questions qui, en revanche, me laissent largement sur ma faim, je n'en évoquerai que deux.

Se marier, cela implique évidemment des conséquences importantes dans un domaine qui, jusqu'à maintenant, n'a pas été abordé, le domaine fiscal. Si on se marie, il faudra bien dire comment on fonctionne sur le plan de la fiscalité. Or, ce sujet ô combien important pour tous nos concitoyens n'a pas été abordé.

Mon sentiment, c'est que nous avions des taux de taxe foncière qui étaient très proches il y a un an (cela aurait facilité une convergence), mais après la très forte hausse des taux qui a été décidée par le Département des Yvelines, j'avoue qu'au contraire, là, il y a une forte divergence fiscale. On va prendre à un autre échelon, l'Europe, on sait très bien que les divergences fiscales posent d'énormes problèmes entre les différents territoires.

Enfin, pour finir, je m'interroge sur les rapports avec le Conseil régional d'Ile-de-France. L'intérêt majeur de cette mutualisation, c'est probablement de réaliser un certain nombre d'économies d'échelle, cela ne devrait pas en revanche améliorer de façon significative le service de proximité rendu aux différentes populations dans nos différents domaines de responsabilité.

Ce qui est mis en avant dans cette fusion, c'est le développement économique de nos territoires et là, j'aimerais bien avoir des réponses claires sur ce que cette fusion va apporter au développement économique de nos territoires dont le tableau qui vient d'être dressé a montré qu'il était déjà tout de même extrêmement favorable. Nous sommes ici tout près de La Défense, dans les Yvelines, nous avons également des centres majeurs comme Vélizy-Villacoublay, Saint-Quentin-en-Yvelines, donc, nous avons su dans le passé construire des pôles de développement économique majeurs.

Aujourd'hui, je cherche quel est l'intérêt de cette mutualisation et je ne voudrais pas qu'en même temps, elle ait pour effet d'affaiblir la place et le rôle de la Région Ile-de-France. La Région est engagée dans une compétition économique internationale avec d'autres grandes métropoles qui souvent sont dans les mains d'une direction, si je puis dire, unique (si on prend le Grand Londres par exemple) et je ne voudrais pas qu'au sein de l'Ile-de-France, on devienne une sorte de ferment de division là où, au contraire, nous devons travailler étroitement ensemble pour nous battre sur la scène internationale.

M. LE PRESIDENT – Comme c'est un beau sentiment.

YVES VANDEWALLE – Je ne veux pas être plus long Monsieur le Président, je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT – Merci beaucoup.

Je voulais juste apporter brièvement une observation sur ce que vous avez relevé s'agissant de la disparité des taux d'imposition.

Il ne faut pas seulement regarder les choses au niveau des taux, il faut en réalité comparer ce qui est payé par chaque contribuable. Or, la recette fiscale par habitant dans les Hauts-de-Seine est élevée. Donc, ce n'est pas le taux qui traduit cela, c'est la base contributive. La base contributive dans les Hauts-de-Seine est beaucoup plus élevée, donc le taux est plus bas ; dans les Yvelines, la base contributive est plus faible et le taux est plus élevé. Si on veut faire une comparaison qui soit équitable, c'est sur ce qui est payé par les uns et par les autres qu'il faut la faire.

YVES VANDEWALLE – C'est le bien-fondé de la question que je vous posais tout à l'heure, si on veut avancer de façon précise et concrète, ce sont des éléments que, j'en suis sûr, nous serions tous heureux d'avoir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Nous avons encore beaucoup à travailler. Nous avons déjà beaucoup travaillé, mais j'enregistre avec satisfaction votre besoin d'un travail supplémentaire. Nous allons continuer à nourrir ces éléments de notre rapprochement.

Monsieur Timotéo.

JOAQUIM TIMOTEO – Quelques éléments complémentaires et allant parfois dans le même sens que ceux que viennent de produire mes collègues.

Tout d'abord, je voudrais évidemment saluer le travail qui a été produit par le Conseil. Tout matériau porté à notre connaissance et qui permet de faire avancer la connaissance est à saluer. Cela a été dit par mon collègue Massou tout à l'heure, je crois qu'aussi bien dans les annexes que dans plusieurs chapitres, sont portés à notre connaissance des points de convergence intéressants.

Ce point liminaire étant fait, je ne vais pas revenir ici sur l'opposition à la fusion que nous avons déjà à plusieurs reprises évoquée dans cette Assemblée. Personnellement, je continue de penser que ce projet de fusion reste une juxtaposition d'ambitions personnelles et surtout, une stratégie d'évitement qui se construit progressivement à l'abri du choix des habitants de nos deux départements et à l'abri de la Métropole du Grand Paris qui, elle, avance. C'est bien en opposition à cette avancée que ce projet est mis sur la table.

M. LE PRESIDENT – Je reprends à mon compte ce que je viens d’entendre, la Métropole est au bord du gouffre et effectivement, elle avance !

JOAQUIM TIMOTEO – Ce projet de fusion n’a jamais été (on l’a déjà évoqué ici) au cœur des différents programmes que vous avez défendus sur le terrain lors des élections de mars 2015, mais pour autant, même si je ne défends pas le mandat impératif, je continue de penser que la consultation des habitants demeure un impératif démocratique essentiel dans le processus de fusion que vous dessinez et que vous construisez progressivement.

Cette consultation doit se faire non pas à la fin du processus engagé, mais bien en amont, au moment où les choix entre des options sont encore possibles.

Au regard des différents éléments par ailleurs qui ont été mis en exergue tout à l’heure dans les exposés (je ne veux pas reprendre dans le détail ce qui se retrouve dans le rapport) et qui feraient, selon les termes des rapporteurs, sens, je ne vois toujours pas ce qui indiquerait des spécificités qui conduiraient à l’alliance de nos deux départements.

Beaucoup des arguments (cela a été développé) aussi bien sur l’impact du développement des transports, sur le besoin de logements abordables, mais également sur la mise en valeur des espaces verts ou plus généralement du développement durable (cela a fait l’objet d’un exposé particulier tout à l’heure), pourraient s’appliquer à n’importe quel autre rapprochement tant ils concernent l’ensemble des départements franciliens.

Je ne vois toujours pas la plus-value à ce rapprochement tel qu’il se dessine aujourd’hui. D’ailleurs, je ne retrouve pas non plus dans ce rapport et dans les éléments exposés ce jour les points de difficulté concrète qu’il y aurait dans ce rapprochement et qui, pour notre parfaite connaissance, seraient des éléments essentiels.

Dernier point parce que je ne veux pas être trop long, il me semble que certaines préconisations dans ce rapport ne sont sans doute pas à la hauteur des attentes que l’on pourrait avoir par rapport aux besoins des habitants de nos deux départements.

Sous réserve d’une lecture peut-être plus approfondie du document, je trouve que limiter les réponses aux urgences d’accueil de certaines populations, les plus âgées par exemple, à un seul parcours informationnel, ce n’est pas à la hauteur d’un projet qui se voudrait ambitieux de coopération sur ce terrain-là.

Par contre, lancer un grand plan de développement d’EHPAD financièrement accessibles au plus grand nombre sur tout le territoire que composeraient nos deux départements, là, on aurait une réponse ambitieuse et qui pourrait peut-être être un élément fort de coopération sur ce terrain.

Enfin, cela a été évoqué, on retrouve différents aspects tels que le développement de l’apprentissage, le soutien au développement économique, l’engagement de coopération dans l’enseignement supérieur, tous ces points sont évidemment positifs, qui peut s’y opposer ? Personne. Qui est contre le développement de l’apprentissage ? Personne. Qui est contre le soutien au développement économique ? Personne. On est tous pour ces points-là, cela étant dit, ce sont quand même des points qui sont de la compétence régionale, cela a été dit à l’instant, et cela demande quand même un peu de clarification sur les marges de manœuvre qu’auraient les deux départements, qu’ils soient ou pas fusionnés, dans la bonne conduite d’actions sur ces terrains-là.

Je crois qu’on est plusieurs à l’avoir évoqué, coopérer, oui, fusionner, non.

M. LE PRESIDENT – Tout cela m’amuse beaucoup. C’est dur de jouer les réactionnaires quand on se déclare progressiste, ce n’est pas facile tout de même. Pour des gens qui soutiennent un gouvernement qui a expliqué qu’il fallait simplifier les structures administratives, qui soutiennent le fait qu’il y ait maintenant cinq étages en Ile-de-France là où il y en avait trois et qui s’opposent à la fusion (ce qui est quand même une forme de simplification quoiqu’on en dise), c’est très fort ! Il ne faut pas avoir peur des contradictions.

JOAQUIM TIMOTEO – Je ne suis pas opposé à la fusion...

M. LE PRESIDENT – Si, vous venez de le dire.

JOAQUIM TIMOTEO – Je suis opposé à la fusion non validée par les habitants.

M. LE PRESIDENT – Vos amis ont voté la suppression du référendum, le gouvernement que vous avez soutenu a légiféré pour supprimer le référendum local et a créé des Régions par fusion, d'ailleurs sans le moindre référendum. Cela ne vous dérange pas non plus ! Le Président les dessine sur sa table de nuit, là, cela ne vous trouble pas, mais nous, par contre, il faudrait que l'on prenne mille précautions, ce que le gouvernement que vous avez soutenu de manière impavide n'a jamais fait ! Les leçons, je veux bien les recevoir de temps en temps, mais il faut avoir un minimum de cohérence.

JOAQUIM TIMOTEO – Je suis parfaitement cohérent.

M. LE PRESIDENT – C'est ce que je dis, jouer les réactionnaires quand on se déclare progressiste, c'est un exploit !

JOAQUIM TIMOTEO – Je ne crois pas que ce soit réactionnaire que de vouloir que la coopération qui se dessine se fasse...

M. LE PRESIDENT – Si, vous vous opposez au mouvement, être réactionnaire, c'est s'opposer au mouvement.

JOAQUIM TIMOTEO – Non, je ne m'oppose pas au mouvement.

M. LE PRESIDENT – Je vais donner la parole à Olivier Lebrun et ensuite, le Préfet Leblond conclura in fine.

OLIVIER LEBRUN – Il se trouve que j'allais évoquer ce que vous venez juste de dire. La présentation qui nous a été faite est intéressante dans le sens où elle montre que nos deux départements ont évidemment beaucoup de points communs et le dernier moyen de transport qui vient d'être inauguré entre nos deux départements, qui arrive dans ma ville, en est l'exemple parfait.

Il se trouve que je suis élu d'une ville qui est frontalière des deux départements. La coopération entre les deux départements et les villes, c'est quelque chose que je connais parce qu'il y a à peu près une quinzaine d'années, il avait été question que ma ville puisse se mettre en intercommunalité avec Chaville ou Sèvres lorsque les préfets étaient opposés à cette question de l'interdépartementalité pour les interco.

Je constate que tout le monde préconise des coopérations entre collectivités, mais quand il s'agit de le faire concrètement, il n'y a plus personne. Un certain nombre disent : « *On veut, mais pas comme ceci, pas comme cela* ».

Ce que je trouve intéressant contrairement à la fusion des Régions qui a eu lieu de façon assez arbitraire, vous l'avez souligné, sans demander l'avis ni à la population, ni aux élus eux-mêmes qui étaient encore en mandat, c'est que là, on a la chance de pouvoir étudier ensemble la façon dont nos deux départements peuvent travailler sur des coopérations qui avancent peut-être un peu plus vite que certains ne l'auraient souhaité, en tout cas des coopérations extrêmement concrètes sur des sujets bien délimités pour le moment. Cela nous permet de voir comment bosser ensemble.

Lorsqu'on est maire, on voit la façon dont les villes arrivent à travailler ensemble sur des sujets qu'elles n'avaient pas forcément au départ l'intention de partager et on se dit : il y a certainement là-dessus des choses à faire. Je pense qu'il faut aller de l'avant. Il y a certainement un mouvement d'ensemble qui va plutôt vers le regroupement de collectivités, forcé ou volontaire (je préfère le faire de façon volontaire tel qu'on le fait actuellement), avec un sujet qui est essentiel, c'est la question de la proximité.

Ce n'est pas parce qu'on serait amené à regrouper ou à fusionner deux départements qu'on ne peut pas maintenir la proximité. Dans nos départements, lorsqu'on fait des collèges, ce sont des collèges de proximité, on a des services de PMI qui sont des services de proximité que l'on a rebeloté dans les Yvelines pour essayer de faire en sorte qu'ils soient plus efficaces encore. C'est la proximité vis-à-vis des habitants pour proposer nos services, notamment en matière d'action sociale.

Donc, ce n'est pas en regroupant nos deux sièges (peu importe l'endroit, à Viroflay, vous serez les bienvenus) que l'on va perdre la proximité. Il faut que l'on ait tous cela en tête, on a à travailler là-dessus. Les débats sur fusion ou pas fusion, à mon sens, sont un peu d'arrière-garde, il faut avancer et voir comment on procède pour arriver à travailler ensemble. Ce n'est pas, dans notre esprit, l'idée de s'opposer à qui que ce soit, c'est au contraire de pouvoir travailler ensemble.

M. LE PRESIDENT – Monsieur Leblond

FRANCOIS LEBLOND – Monsieur le Président, je ne veux pas du tout entrer dans ce débat, je voulais simplement faire deux observations.

Nous avons répondu aux questions qui nous ont été posées, nous n'avons pas à nous immiscer dans ce qui est du domaine de l'action des deux départements.

Deuxième observation, je voudrais m'inscrire en faux sur ce qui a été dit tout à l'heure quand il a été évoqué que nous aurions pu faire le même rapport si on nous avait posé la question de relations avec d'autres départements. C'est totalement faux. Nous avons fait de la géographie, nous avons vu qu'il y avait des lignes géographiques importantes de liaison entre ces deux départements et la question qui nous était posée de ce point de vue était une question importante, intéressante et que l'on pouvait approfondir.

On ne peut pas dire que l'on aurait pu faire un rapport sur d'autres liaisons. Evidemment qu'il y a d'autres liaisons qui existent avec d'autres départements, mais il y a quelque chose de très fort, c'est cette ouverture sur l'ouest qui nous a paru extrêmement importante avec une urbanisation qui, autrefois, était séparée des deux départements et qui maintenant est pratiquement continue d'un bout à l'autre. Il y a une logique que, je crois, nous avons fait apparaître dans ce rapport, c'est ce que je voulais dire.

M. LE PRESIDENT – Merci beaucoup.

Le dernier orateur, et c'est bien le moins, c'est le Président des Yvelines.

PIERRE BEDIER – Merci Monsieur le Président, merci cher Patrick.

Je m'associe naturellement aux remerciements décernés pour la qualité de leur travail aux précédents intervenants.

Je n'avais pas prévu de dire cela, mais cher Préfet, puisque vous parliez de géographie, cela me rappelait cette phrase de Napoléon disant que la géographie commande à l'histoire. Je crois que nous devons, même sans être bonapartistes, garder cette phrase dans un coin de la tête.

Ce qui m'a à un moment donné frappé dans notre discussion, surtout connaissant sa grande rigueur intellectuelle, c'est une phrase de mon collègue Vandewalle qui, lorsqu'il s'est interrogé sur la place de la Région, nous a dit : « *La Région qui est confrontée à la concurrence des métropoles* ». Je crois que cette confusion de concept est révélatrice du fond de notre débat. On ne va pas l'ouvrir aujourd'hui puisqu'on n'en est pas à la fusion.

En réalité (et Patrick l'a dit tout à l'heure), de par la multiplication de textes, sept en quatre ans, sur l'organisation territoriale française et en particulier en Ile-de-France, l'Etat a organisé une immense confusion.

Ce qui est intéressant dans le débat qui est le nôtre et que nous devons poursuivre, c'est que nous proposons de la simplification (c'est une révolution, ce sont des élus locaux qui en prennent l'initiative). Nous aurons à débattre encore plus loin cher Président, c'est cela l'exemplarité, au-delà de : « *Oui, il y a des avantages, oui, il y a des inconvénients* », sur ce qui est essentiel à la République française à l'instant où elle en est : est-ce que nous laissons à l'Etat le soin de faire ou est-ce que nous faisons nous-mêmes ?

Pardonnez-moi, malgré mon gaullisme jacobin...

M. LE PRESIDENT – Le Général de Gaulle avait mis beaucoup d'eau dans son jacobinisme

PIERRE BEDIER – J'ai beaucoup évolué moi-même sans vouloir me comparer naturellement au Général et je vais en donner un exemple à nos amis yvelinois puisque nous allons avoir à en débattre bientôt. Sur cette affaire de proximité, à qui peut-on faire confiance ? Aux élus locaux ou à l'Etat ? Evidemment aux élus locaux.

Nous avons subi (vous l'avez connu différemment, vous, en petite couronne) en grande couronne les regroupements intercommunaux forcés et l'Etat nous a promis de se réformer pour coller à cette intercommunalité forcée. Résultat, mes chers collègues, vous l'aurez dans la prochaine séance, l'Etat n'a rien fait ! Il nous demande un délai de grâce et quand il demande cela, cela veut dire qu'il est vraiment déterminé à ne rien faire.

La démonstration, je l'espère, est suffisamment pertinente pour que chacun comprenne bien que ce qui est en cause, c'est l'envie de faire ou de ne pas faire. On a parlé de réactionnaires et de conservateurs, je me classe dans le camp des conservateurs et les conservateurs, selon la bonne formule de Disraeli qui revient à la mode, sont pour conserver ce qui marche et changer ce qui ne marche pas.

L'organisation territoriale de la Région parisienne ne marche pas, donc il faut la changer. Changeons-là, de grâce, par une initiative des élus locaux, ce serait une grande première qui, je le pense, serait très efficace.

M. LE PRESIDENT – C'est vrai que c'était Disraeli, mais même Tony Blair avait dit cela.

Vous gardez la parole Monsieur le Président Bédier.

2016-EPI-CA-18 – Désignation des membres du Conseil de Développement Interdépartemental

PIERRE BÉDIER – Je crois que nous avons eu, Monsieur le Préfet, la démonstration de la qualité des travaux qui étaient portés par ce Conseil de Développement départemental des Hauts-de-Seine qui est une excellente initiative de nos collègues haut-séquanais. Vouloir l'élargir à notre interdépartementalité a été une de nos décisions de mars 2016. Nous avons bien la preuve aujourd'hui que cette institution est ô combien utile.

Je vous fais grâce naturellement de la lecture de tous les membres de ce Conseil de Développement Interdépartemental, vous en avez la liste dans votre délibération, que je vous propose maintenant d'adopter. C'est une désignation pour trois ans.

M. LE PRESIDENT – Madame Amiable.

MARIE-HELENE AMIABLE – Merci Monsieur le Président.

D'abord, je voudrais m'associer évidemment aux demandes qui ont été faites en début de séance par Gabriel Massou puisque ce rapport et la liste ne nous ont pas été transmis dans les délais impartis et il semble qu'il n'y avait aucune raison valable pour le justifier, en tous les cas sur ce sujet.

Nous prenons acte de vos propositions quant à la composition du Conseil de Développement Interdépartemental. Si nous saluons la présence de deux élus de l'opposition sur les vingt que compte ce collège, nous regrettons les choix opérés pour les trois autres groupes. Nous vous avons suggéré d'intégrer à cet organisme des représentants des parents d'élèves. Les départements comptent parmi leurs compétences prépondérantes la gestion des collèges, il nous paraît donc incontournable d'inclure dans cette instance des membres d'associations ou de fédérations de parents d'élèves.

Du côté des syndicats et des représentants des personnels, nous remarquons, sauf si je fais erreur, que tous ont été choisis dans les Yvelines. Aussi et pour garantir une bonne représentation de toutes les parties, nous vous demandons de bien vouloir associer les syndicats de notre Département.

D'autre part, les organisations intervenant dans le domaine de l'habitat et du logement semblent elles aussi exclues du Conseil de Développement. Nous estimons que leur voix, bien sûr, doit également compter, qu'elles ont tout à fait leur place dans cette instance. Pour conclure, vous nous dites en introduction de ce rapport vouloir que la dynamique interdépartementale se nourrisse d'un processus démocratique moderne qui valorise toutes les formes d'expertise qui peuvent émaner de la société civile. Nous pensons donc que les représentants des parents d'élèves, des personnels du Département des Hauts-de-Seine ainsi que les associations qui oeuvrent à la défense du droit au logement ont cette expertise et qu'évidemment, ils pourraient nourrir ce processus démocratique auquel vous appelez.

Nous vous demandons de bien vouloir réexaminer la composition du Conseil de Développement Interdépartemental pour y inclure ces acteurs.

Je vous remercie.

PIERRE BÉDIER – Chère collègue, pardonnez-moi de ne pas donner une réponse favorable à vos recommandations, non pas qu'elles soient de mauvaise qualité, mais c'est extrêmement difficile d'arriver à représenter toutes les catégories.

Nous avons choisi celles qui nous paraissaient être les plus importantes, même si j'ai bien conscience qu'en disant cela, cela peut créer quelques frustrations chez d'autres d'autant que les parents d'élèves que vous évoquez sont déjà largement concertés dans les différentes institutions qui existent dans chacun de nos deux départements. Là, nous sommes vraiment dans une logique d'interdépartementalité. Je ne suis pas sûr qu'en matière de vie étudiante ou de vie collégienne, ce soit l'enjeu de cette interdépartementalité.

C'est pourquoi (j'entends bien vos propos), la liste telle qu'elle a été choisie n'est certes pas exhaustive, mais elle est toute à fait représentative de ce que nous voulons faire.

M. LE PRESIDENT – Elle a surtout été constituée par homothétie à l'existant préalable puisqu'il y avait d'abord le C2D des Hauts-de-Seine et que nous avons équilibré les choses avec les Yvelines, mais sans bouleversement

PIERRE BEDIER – Exactement.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.

M. LE PRESIDENT donne la parole à Monsieur Fournier, Président de la commission «personnel, administration générale »

2016-EPI-CA-20 – Règlement du temps de travail

GHISLAIN FOURNIER – Monsieur le Président, la première délibération concerne en effet le règlement du temps du travail.

Nous devons adopter un règlement pour organiser le temps de travail de l'ensemble des agents qui vont exercer dans l'EPI, que ce soit les contractuels, les titulaires, les agents mis à disposition.

Pour l'instant, il s'agit du service archéologie, mais cela a vocation à s'appliquer à tous les agents qui seront transférés au fur et à mesure.

L'objectif, c'est de se mettre en règle avec la législation et donc, d'appliquer strictement la législation.

Je résume les principaux objectifs :

- d'abord sur le temps de travail, c'est le principe des 1 607 heures que tout le monde connaît bien,
- le principe du travail sur cinq jours,
- le principe de 48 jours de congés qui était déjà dans les Hauts-de-Seine et dans les Yvelines avec 23 jours de RTT et sur les autres congés, les 25 correspondent à cinq fois la durée hebdomadaire du temps de travail.

Voilà pour les points les plus importants de cette délibération sur le règlement du temps de travail.

Cela a été vu par le Comité technique du 25 octobre qui l'a adopté à l'unanimité ainsi que par la commission «personnel, administration générale » qui a donné un avis favorable.

M. LE PRESIDENT – Merci Monsieur Fournier

Monsieur Ouzoulias.

PIERRE OUZOULIAS – Messieurs les Présidents, j'aimerais intervenir si c'était possible sur les cinq rapports de 20 à 24 inclus puisqu'ils sont tout à fait liés.

Nous avons dénoncé, Messieurs les Présidents, lors des débats précédents la lourdeur des procédures administratives mises en œuvre pour la constitution des services de l'Etablissement Interdépartemental. Je les rappelle brièvement en ce qui concerne le service de l'archéologie : transfert de la compétence le 15 avril, création de huit postes le 30 juin, création du service le 1^{er} août et aujourd'hui, mise à disposition auprès de l'EPI de six postes par le Conseil départemental des Yvelines.

Cette logorrhée administrative qui mobilise sans cesse les trois administrations et les élus n'est pas à son terme, car les quelques mois d'existence du service archéologique ont fait apparaître la complexité d'une gestion inhérente à l'existence de ces trois tutelles. Elle constitue un handicap pour ce service qui doit rendre des avis dans des délais contraints par la loi. Elle a été préjudiciable aux agents qui ont connu une forte dégradation de leurs conditions de travail et de rémunération, tout cela pour un établissement dont la mort programmée a été de nouveau annoncée aux personnels à l'occasion de la discussion d'un rapport en débat maintenant.

A peine intégrés dans la nouvelle structure, on leur annonce qu'il leur faudra bientôt rejoindre la nouvelle collectivité issue de la fusion prochaine des deux départements. Reconnaissez que cette agitation incessante n'est pas de nature à susciter l'adhésion et

l'investissement des personnels. Ils se posent aujourd'hui légitimement des questions sur les conditions de leur prochain transfert dans le département fusionné, la nature de leur future mission et leur futur cadre d'emploi.

S'agissant de l'archéologie, nous avons souligné les fortes disparités territoriales qui existent entre les deux départements et les difficultés de gestion qu'imposerait la clef de répartition que vous avez choisie pour son financement.

Les opérations en cours et celles programmées montrent que nos réserves n'étaient pas infondées et que l'essentiel de l'activité archéologique concerne aujourd'hui les Yvelines. Elle est constituée presque uniquement d'opérations diagnostiques déficitaires par nature, qui demandent de gros moyens de fonctionnement qu'il faudra donc renouveler par des subventions versées par les deux départements.

Alors que les travaux de construction de la future ligne 15 du Grand Paris Express dont on a beaucoup parlé ont commencé et que la réalisation des gares et de nouveaux quartiers dans leur proche environnement vont toucher de grandes surfaces, peut-être faudrait-il aider le service archéologique pour qu'il s'investisse sur ces projets et rééquilibrer ainsi son activité au profit des territoires altoséquanais.

Avant les vacances d'été de l'année prochaine, ce service aura presque un an d'existence. Nous souhaitons donc que puisse être examiné par le Conseil d'Administration un bilan de son activité et des conditions d'emploi de ses agents.

Plus généralement et à propos des autres rapports, leurs dispositions confirment ce que nous craignons, l'Etablissement Public Interdépartemental est l'instrument d'une politique de révision générale des politiques publiques des deux départements qui touche les missions des personnels et les conditions contractuelles de leur mise en œuvre.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, celui du temps de travail, la comparaison réalisée par les deux syndicats CGT des deux départements montre que les dispositions proposées pour l'Etablissement public sont systématiquement celles les moins favorables aux salariés. On peut supposer que ce seront celles qui seront imposées à l'ensemble des personnels du nouveau Département issu de la fusion.

Les salariés sont donc conduits sous le joug des fourches caudines des dispositions de la collectivité la moins-disante. Ce n'est pas un établissement public, mais une maison de redressement des statuts des personnels à votre profit.

Nous voterons donc contre ces cinq rapports tout en réaffirmant notre soutien total aux personnels dans cette épreuve. Nous resterons à leurs côtés pour défendre leurs missions et leurs conditions de travail.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Merci beaucoup.

Monsieur Brillault.

PHILIPPE BRILLAULT – Le personnel est effectivement un vrai sujet, je sais que vous en êtes conscients, aussi bien vous-même que le Président des Yvelines.

Sur le temps de travail, pour reprendre délibération par délibération, à partir du moment où un agent bénéficie dans une des deux collectivités de conditions de travail, il est légitime de lui reconduire les mêmes conditions s'il accepte le transfert ou la mise à disposition. Donc, pour moi, le temps de travail n'est pas un sujet puisqu'en fait, il est déjà géré par les conditions de l'agent dans l'une des collectivités.

Ensuite, si on délibère sur ce temps de travail, c'est pour de nouveaux agents et cela rejoint la délibération suivante, les créations de postes. Je rappelle que nous sommes engagés à être à périmètre financier constant, c'est-à-dire que si un agent n'accepte pas d'être transféré dans la compétence transférée dans le nouvel établissement public, il restera dans la collectivité, la vôtre ou celle des Yvelines, et obligatoirement, nous aurons une dépense supplémentaire dans une des deux.

Donc, nous devons éviter les créations de postes obligatoirement pour faciliter la venue des agents en place dans le 92 ou dans le 78. J'ai vu qu'il y avait éventuellement une possibilité de mise à disposition tout en gardant dans la collectivité d'origine les avantages de la personne, cela me paraît très bien.

Je crois qu'il faut que les agents, dans les deux départements, puissent avoir cette liberté de dire : on accepte. Je peux même dire que la réserve qui pourrait se faire par des agents (je le vois pour les Yvelines) serait de se dire : s'il faut aller à Nanterre, ma vie est organisée dans le 78, je me vois mal aujourd'hui le faire. Il faut aussi respecter cela. On avait eu le même problème dans le 78 pour

des maisons de l'enfance qui ont été transférées de Versailles à Mantes, on a à peu près trouvé toutes les solutions, mais on peut se retrouver avec un ou deux problèmes particuliers.

Donc, respect du personnel, mise à disponibilité s'il n'y a pas de transfert.

Je rappelle également qu'un certain nombre de maires dans les Yvelines qui sont conseillers départementaux, beaucoup moins dans le 92 (je ne sais pas d'ailleurs, il faudrait que je fasse la saisine d'une Commission pour regarder le pourquoi des choses) ont reçu du CIG une demande de délibération pour autoriser le nouvel Etablissement public à accéder au CIG.

Cela veut dire que l'on est vraiment dans une configuration de transfert de compétences, j'y reviendrai tout à l'heure sur les finances dans le cadre du DOB.

Ce que je souhaite, et mes votes seront fonction de cela, c'est le respect des agents dans les collectivités tels qu'ils étaient et que toute création de poste ne soit pas génératrice de dépenses supplémentaires en cumulé, Conseil départemental existant + nouvelle établissement public. Quant au temps de travail, je ne vois pas la nécessité puisque de toute façon, les agents que nous avons transférés ont déjà aujourd'hui les acquis que l'on ne peut pas remettre en cause.

Merci.

M. LE PRESIDENT – C'est tout à fait le cas Monsieur Brillault et j'ajouterai que ce n'est pas pour rien que le Comité Technique a voté à l'unanimité son accord.

PHILIPPE BRILLAULT – Comité technique du nouvel établissement public, oui ou non ?

M. LE PRESIDENT – Non, il n'y en a pas

PHILIPPE BRILLAULT – Il n'a pas encore été créé. Cela veut donc dire que c'est l'établissement public de chacun des deux départements qui a délibéré ?

M. LE PRESIDENT – C'est le comité technique du CIG.

PHILIPPE BRILLAULT – D'accord. Cela veut dire que l'ensemble du personnel de chacun des deux départements ne s'est pas forcément prononcé, il s'est prononcé au travers certains représentants au CIG. C'est important de le signaler et je remercie Ghislain de nous le dire parce que dans sa présentation, on n'avait pas vu quel Comité. Donc, raison de plus pour que je ne vote pas, merci.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 9 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO, Philippe BRILLAULT.

M. LE PRESIDENT – Je n'ai pas dit que c'était l'opposition structurelle des Yvelines, c'est une opposition de circonstance

PHILIPPE BRILLAULT – Pas de circonstance, de fond.

M. LE PRESIDENT – De fond, mais pas sur tous les sujets, c'est cela que je veux dire, pas institutionnelle.

2016-EPI-CA-21 – Création de postes

GHISLAIN FOURNIER – Le sujet a déjà été traité rapidement à l'occasion des interventions des uns et des autres. Là, il s'agit de création de postes pour la mission adoption. Les agents des services adoption des deux départements sont titulaires à l'exception de deux agents en contrat déterminé et de deux agents en CDI.

Les agents titulaires ou en CDI, je le rappelle, ont le choix s'ils le souhaitent, comme le disait Philippe Brillault, de rejoindre l'EPI ou d'opter pour une mutation ou une mise à disposition.

Il est donc aujourd'hui nécessaire de créer des postes uniquement pour les agents recrutés directement par l'EPI et comme on ne sait pas à ce jour précisément combien seront recrutés directement puisque les choix ne sont pas encore faits par ces agents, on vous propose de créer deux postes au sein de chaque cadre d'emploi A, B et C de façon à pouvoir répondre aux demandes des agents et évidemment, ne seront pourvus que les postes qui correspondent au choix des agents. Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Monsieur Brillault.

PHILIPPE BRILLAULT – Une observation complémentaire. On est bien là dans le transfert d'une compétence avec la création de deux postes, donc l'ouverture de dépenses supplémentaires puisqu'il n'y pas le transfert et l'égalité. S'il y a une création de poste parce que les deux agents qui étaient dans les services ne viennent pas, il faut que l'on puisse éventuellement proposer aux autres agents des deux départements, s'ils sont intéressés, ce choix. C'est toujours l'équilibre financier que 1+1 fassent 1. Merci.

M. LE PRESIDENT – C'est le cas puisque la création correspond à des suppressions.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 9 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO, Philippe BRILLAULT.

2016-EPI-CA-22 – Création d'emplois non permanents

GHISLAIN FOURNIER – Il s'agit de création de postes pour le service archéologique interdépartemental, mais là, vous savez que l'équipe d'archéologues a parfois besoin de recourir à des personnes recrutées en accroissement temporaire d'activité, pourquoi ?

Parce qu'on va répondre à des appels d'offres, à des marchés proposés par le secteur privé.

Pour y répondre et pour rendre des services qui sont rémunérés, je le rappelle, par le secteur privé, on vous propose de recruter des agents dans le cadre de ces activités concurrentielles qui donnent lieu à recettes. Ce serait huit emplois non permanents qu'il vous serait proposé de créer pour pouvoir répondre à ces appels d'offres, les gagner évidemment et si on les gagne, de pouvoir assurer correctement la mission. Avis favorable de la commission à l'unanimité.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 9 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO, Philippe BRILLAULT.

2016-EPI-CA-23 – Régime indemnitaire

GHISLAIN FOURNIER – Il s'agit de l'adoption du régime indemnitaire des agents de l'EPI avec le principe que l'on préserve les situations individuelles de chacun, cela a été souligné tout à l'heure.

Donc globalement pas de pertes, pas de gains, on va jouer sur les taux pour trouver ces équilibres.

Il est proposé de déterminer le régime indemnitaire susceptible d'être versé aux agents qui seront directement recrutés par l'EPI dans le cadre du transfert de la mission adoption.

Il n'y a pas d'harmonisation pour l'heure, on préserve les situations individuelles de chacun dans le cadre de ces transferts.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Monsieur Brillault.

PHILIPPE BRILLAULT – Je voterai pour parce que l'agent aura donné son accord et que le transfert peut se faire dans le cadre de la mutualisation de moyens.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO.

2016-EPI-CA-24 - Convention de mise à disposition des agents départementaux à l'EPI

GHISLAIN FOURNIER – Il s'agit d'une convention de mise à disposition des agents départementaux à l'EPI puisque dans le cadre des transferts de la compétence archéologie et mission adoption, je le répète, les agents titulaires en CDI ont le choix, s'ils le souhaitent (c'est toujours la même chose), de rejoindre l'EPI ou d'opter pour la mutation ou une mise à disposition.

Il apparaît nécessaire de définir les modalités de cette mise à disposition à travers l'ouverture de postes et comme nous ne disposons pas aujourd'hui de toutes les réponses des agents pour l'ouverture des postes mis à disposition, on va proposer le maximum c'est-à-dire l'ouverture de quatre postes catégorie A, deux pour le 78, deux pour le 92, de dix postes catégorie B, six pour le 92 et quatre pour le 78 et de cinq postes catégorie C, trois pour le 92 et deux pour le 78.

A travers ces conventions, il s'agit de préciser les missions de service public et activités des agents qui seront concernés par ces transferts, leurs conditions d'emploi ainsi que la répartition des compétences entre les départements et l'EPI et l'organisation de la gestion du temps de travail.

Avis favorable de la commission à l'unanimité.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 9 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO, Philippe BRILLAULT.

2016-EPI-CA-25 - Groupement de commandes pour l'émission, la fourniture et la livraison de titres-restaurant

GHISLAIN FOURNIER – Là, il s'agit simplement de constituer un groupement de commandes entre les départements des Hauts-de-Seine, l'EPI et les Yvelines parce que pour l'instant, les marchés de tickets restaurant sont tous distincts, mais le marché des Hauts-de-Seine s'arrête au 30 juin, celui du 78 s'arrête au 31 juillet, donc on va relancer un marché pour les trois établissements publics et c'est le 92 qui sera le coordonnateur.

Je précise que la valeur faciale reste à 7,50 € sachant que le coût pour l'agent est de 3 € et le coût pour la collectivité est fixé par nous à 4,50 €

Avis favorable de la Commission à l'unanimité.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO et 1 abstention : Philippe BRILLAULT.

M. LE PRESIDENT donne la parole à Monsieur Berdoati, Président de la commission «finances».

2016-EPI-CA-19 - Débat d'Orientations Budgétaires 2017

ERIC BERDOATI – Merci Monsieur le Président.

Le Débat d'Orientations Budgétaires est quand même assez simple compte tenu du peu de compétences pour l'instant mises en place au sein de notre établissement public.

Vous le voyez dans le rapport qui est très bien présenté, il y a quatre postes :

- les charges de fonctionnement qui sont relativement modestes à 140 000 €, c'est ce que nous prévoyons pour l'exercice 2017,
- le service d'archéologie préventive, on en a parlé, qui présente un budget en dépenses de 885 000 € et en recettes, de 380 000 € on vous présente la façon dont on compte combler cet écart avec un financement à hauteur de 33 % pour les Hauts-de-Seine et 67 % pour les Yvelines,
- le sujet de l'adoption qui est un petit budget à 35 000 €

- enfin, l'entretien et l'exploitation du réseau routier départemental qui, lui, présente une petite différence par rapport aux postes précédents c'est que sa mise en application ne sera valable réellement qu'à partir d'avril 2017. Donc, on fait une quotité et on n'est pas sur un budget plein.

On vous propose d'inscrire en fonctionnement une enveloppe de crédits à hauteur de 12 M€ qui seront financés en année pleine répartis 60 % pour les Hauts-de-Seine et 40 % pour les Yvelines.

Lorsque l'on avait débattu de ce transfert, nous avons déjà exposé cette répartition, donc ce n'est pas la peine d'y revenir.

Sur la voirie, il y a de l'investissement, là, il sera bien évidemment financé par chacun des départements en fonction des investissements réalisés sur les routes départementales.

Vous voyez que c'est un Débat d'Orientations Budgétaires relativement simple. Nous aurons le vote du budget et nous rentrerons plus dans le détail, mais voilà ce que je pouvais dire sur cette délibération Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT – Monsieur Brillault

PHILIPPE BRILLAULT – Sur le chapitre des finances, trois éléments :

1°) Les Yvelinois avaient pensé que les routes seraient payées par l'argent des Hauts-de-Seine, je découvre que non... (rires)... C'était un peu pour la boutade parce que de temps en temps, il faut sourire.

2°) Il faudrait que vous nous garantissiez, Monsieur le Président, que ce DOB qui va nous amener à un budget à voter ne comportera pas d'autres dépenses présentées en cours d'année sur l'exercice 2017. Cela veut donc dire qu'il faut que ce DOB soit sincère et que le budget soit conforme.

3°) Le troisième point que j'avais en tête, je l'ai zappé en vous regardant... Comme quoi, vous me perturbez Monsieur le Président, mais cela me reviendra, j'interviendrai après l'heure d'intervention de la gauche.

M. LE PRESIDENT – Mais non, la gauche est très raisonnable.

Juste pour vous répondre, c'est le DOB de l'EPI.

PHILIPPE BRILLAULT – J'ai bien compris, mais l'EPI en 2017 peut très bien se voir transférer d'autres compétences, voire la totalité si j'ai bien cru comprendre les choses à travers les phrases.

J'ai retrouvé mon troisième point, j'aimerais bien que l'on inscrive une somme pour l'étude financière dans les deux départements de l'analyse des recettes, des fiscalités, des dettes ou autres. Ce serait intéressant pour qu'en 2017, on regarde cela si jamais vous aviez dans l'esprit la fusion telle que vous l'avez évoquée.

M. LE PRESIDENT – Si on faisait la fusion, le DOB serait celui de l'Etablissement fusionné et pas celui de l'EPI.

PHILIPPE BRILLAULT – Je pense que l'établissement public actuel dans lequel nous sommes aujourd'hui peut très bien voir un siphonage de l'ensemble des compétences...

M. LE PRESIDENT – Non, ce n'est pas une troisième administration, ce n'est pas notre esprit en tout cas.

PHILIPPE BRILLAULT – Je vous demande que cela soit au procès-verbal.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas notre esprit. Par contre, mon point de vue (je n'engage que moi en disant cela), quand les Yvelines l'estimeront nécessaire, c'est que nous pourrions peut-être envisager la fusion. Pour moi, ce n'est pas faire une troisième administration comme l'est l'EPI. L'EPI est une troisième administration, mais ultra légère et de transition dans mon esprit. Ce ne sera pas dans l'EPI.

PHILIPPE BRILLAULT – C'est un vrai débat que l'on a vu notamment dimanche dernier et celui d'avant sur les économies de fonctionnaires et les fusions. J'ai vu d'ailleurs que les deux Présidents avaient fait des choix différents et que celui qui est arrivé en fin de course n'est pas forcément un des deux.

M. LE PRESIDENT – Je n'ai pas compris. Vous parlez de la primaire ?

PHILIPPE BRILLAULT – Vous aviez fait des courriers à chacun des candidats pour leur demander leur avis sur la fusion.

M. LE PRESIDENT – Et vous, vous aviez choisi qui ?

PHILIPPE BRILLAULT – Celui qui est arrivé en fin de course.

M. LE PRESIDENT – Je reconnais là votre talent et votre capacité. Donc, vous avez joué gagnant, vous avez touché le tiercé.

PHILIPPE BRILLAULT – Non, le fait de gagner, c'est de pouvoir être tous solidaires dans un changement de la France et ne pas trop écouter ce que nous subissons.

M. LE PRESIDENT – Ah, bon, vous me rassurez !

PHILIPPE BRILLAULT – Ne soyez pas inquiet, nous avons beaucoup de valeurs en commun.

Dernier point, je pense qu'au-delà de la fusion, il vaudrait mieux la disparition et reprendre ce qui avait été prévu, le territorial.

Merci.

M. LE PRESIDENT – Monsieur Massou

GABRIEL MASSOU – Une grande nouvelle vient de nous être annoncée, l'opposition dans les Yvelines (je l'appelle comme cela entre guillemets), tout le monde confondu, a son candidat à la présidentielle ! Vous voyez à quoi je fais référence.

Sur ce que vous appelez le DOB, ce n'est pas un DOB. On nous aligne les chiffres financiers sur le fonctionnement de l'EPI, l'adoption, l'archéologie, la voirie...

M. LE PRESIDENT – C'est ce que cela contient.

GABRIEL MASSOU – ... autant de débats que nous avons déjà eus dans chaque Assemblée je pense...

M. LE PRESIDENT – Je ne vous le fais pas dire.

GABRIEL MASSOU – ... avec les chiffres qui sont déjà dedans. Je suis bien convaincu que l'EPI doit acter qu'il y a un Débat d'Orientations Budgétaires, mais ce dernier aurait pu être un vrai débat d'orientations, pas simplement un pré-budget qui sera soumis dans quelque temps en tant que budget. On ne vote pas, on donne acte et donc, nous ne donnons pas acte qu'il y a eu un débat d'orientations budgétaires puisqu'il n'y a pas d'orientations.

M. LE PRESIDENT – D'accord, vous êtes désorienté.

GABRIEL MASSOU – Vous nous désorientez, mais il faut dire que vous venez de vivre des événements qui nous désorientent beaucoup.

ERIC BERDOATI – Pour rassurer notre collègue, le débat d'orientations budgétaires ne peut être que le reflet des compétences exercées ou des engagements budgétaires qui auront lieu dans l'année qui va s'écouler.

Notre EPI aujourd'hui comme l'a dit le Président tout à l'heure est dans une configuration de compétences restreintes. Donc, on ne peut pas inventer des choses qui ne sont pas. Quand vous êtes en Conseil départemental, l'ampleur des compétences est beaucoup plus importante, quand vous êtes dans votre commune aussi, là, l'EPI est réduit pour l'instant.

M. LE PRESIDENT – Monsieur Berdoati, entre les oppositions des Yvelines et des Hauts-de-Seine, les uns trouvent qu'il n'y en a pas assez, les autres trouvent qu'il y en a trop.

ERIC BERDOATI – On ne peut être que dans l'esprit de ce qui est exercé et ce qui est exercé, c'est ce que l'on vient de vous présenter, on ne peut pas inventer des choses. C'est juste un débat d'orientations budgétaires, pas une prospective stratégique et politique. Avis favorable de la commission à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Il est donné acte ?

La majorité et M. Brillault aussi donnent acte.

PHILIPPE BRILLAULT – De ce que j'ai dit, c'est tout, et j'approuve.

M. LE PRESIDENT – Il est donné acte à la majorité.

M. LE PRESIDENT donne la parole à Monsieur Coquard, Vice-Président de la commission «voirie, transports, numérique».

2016-EPI-CA-26 - Groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des voies du domaine public et privé du Département des Hauts-de-Seine

BERTRAND COQUARD – Merci Monsieur le Président.

Si vous m'y autorisez, ce serait intéressant d'avoir une petite note explicative compte tenu des débats à la Commission pour rappeler que le 14 octobre 2016, les deux départements ont déclaré d'intérêt interdépartemental les opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et transféré sa gestion à l'Etablissement public.

Ainsi, courant 2017, les services territoriaux en charge de l'entretien et de l'exploitation de la Direction de la Voirie du Département des Hauts-de-Seine et des Yvelines intégreront le service interdépartemental de l'EPI.

Cependant, d'autres missions à caractère plus stratégique concernant le portage des opérations d'investissement importantes, tant en maîtrise d'ouvrage qu'en maîtrise d'œuvre, sont en revanche maintenues au sein des services départementaux des Yvelines et des Hauts-de-Seine. C'est important que chacun garde la maîtrise des ouvrages d'art importants.

Divers marchés gérés à ce jour par le Département des Hauts-de-Seine permettent aux services d'assurer l'ensemble des missions de maintenance et d'amélioration du patrimoine, mais également d'investissements stratégiques et sont utilisés de manière partagée entre les services d'entretien et d'exploitation d'une part, et les services de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre d'autre part.

Certains marchés vont donc devoir être partagés en 2017 entre les services intégrés à l'EPI et ceux maintenus au Département des Hauts-de-Seine.

Pour autant, la séparation d'un marché entre deux maîtres d'ouvrage différents ne constitue pas une possibilité offerte par la réglementation en matière de commande publique. Tout cela est un peu technique. La passation des nouveaux marchés dans les conditions permettant à chaque maître d'ouvrage, Département et EPI, de commander selon leurs besoins s'avère donc nécessaire et c'est ce que l'on va faire lors des quatre prochaines délibérations.

Dans ce cadre et afin de privilégier des conditions d'achat performantes, le principe d'un groupement de commandes entre l'EPI et le Département des Hauts-de-Seine est apparu le plus opportun. Certaines prestations peuvent par ailleurs intéresser le Département des Yvelines.

Toutefois, s'agissant de l'entretien et de l'exploitation, les missions correspondantes seront portées par l'EPI en 2017 et le principe d'un groupement de commandes Hauts-de-Seine/EPI permet, sans associer directement les Yvelines au groupement, de faire bénéficier le Département des Yvelines des possibilités offertes par le groupement de commandes et de renforcer la massification des achats. A ce titre, les groupements de commandes proposés permettent de préserver les capacités des services à assurer leur mission dans de nouvelles conditions dès 2017, mais également d'engager une démarche d'optimisation et de mutualisation de la commande publique, ce qui est l'un des intérêts de l'EPI notamment.

Revenons à la délibération CA 26 qui concerne le groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux travaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des voiries du domaine public et privé des Hauts-de-Seine uniquement.

Ce marché concerne les réparations de voiries et petites prestations relatives à des aménagements localisés. Le marché existant dans les Hauts-de-Seine arrive à échéance en mars 2017, il convient d'anticiper son renouvellement.

En proposant des interventions très segmentées et localisées utilisant de petites quantités de matériaux, mais une main d'œuvre importante, ce marché relève d'un service de proximité. Sa reconduction dans des conditions similaires sur le territoire altoséquanais exclusivement pour les deux maîtres d'ouvrage que constituent le Département et l'EPI a été privilégiée et a reçu l'avis favorable de la Commission.

M. LE PRESIDENT – Merci.

Monsieur Massou.

GABRIEL MASSOU – Juste une explication de vote pour tous les rapports qui suivent, 25, 26, 27, 28, 29 en soulignant que les rapports 28 et 29 n'ont toujours pas été délibérés dans le Département des Hauts-de-Seine, ils sont à l'ordre du jour de la prochaine CP du 12 décembre. On délibère à l'EPI avant que le Département ait donné son avis

M. LE PRESIDENT – Ce n'est pas interdit.

GABRIEL MASSOU – C'est une remarque, est-ce que j'ai dit que c'était interdit ?

M. LE PRESIDENT – Tout ce qui n'est pas interdit est autorisé.

GABRIEL MASSOU – Oui, c'est autorisé, mais je trouve que ce n'est pas très respectueux de chaque Assemblée.

Nous voterons contre tous ces rapports, pas parce que nous considérons qu'il n'y aurait pas besoin de possibilités de coopération, mais parce que tout cela ne se fait que dans une seule optique, faire des économies et fusionner. Donc, nous sommes contre.

M. LE PRESIDENT – D'accord.

Monsieur Brillault

PHILIPPE BRILLAULT – Premier point technique, j'ai vu que beaucoup de gens partent dès qu'ils ont terminé, est-ce que l'on a toujours le quorum Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT – Oui, mais votre souci m'est sympathique.

PHILIPPE BRILLAULT – Vous pourrez toujours compter sur ma présence à vos côtés dans ces cas-là.

1 700 km de voirie dans les Yvelines, 300 Km dans les Hauts-de-Seine. Nous avons aujourd'hui un service qui a été concentré et qui s'est déplacé sur Nanterre. Je rappelle qu'un élu de Rambouillet fait 50 km pour venir ici, une heure de transport, donc il est important que si la Direction est sur les Hauts-de-Seine à partir du 1^{er} avril, il puisse y avoir des antennes ou des gens qui puissent se déplacer dans les Yvelines parce que cela me paraît important.

Premier point, proximité, nous l'avons dit, il ne faut pas que la mutualisation pour faire des économies soit un handicap de proximité.

Deuxième point, il est financier. Plus on a une masse importante (j'ai entendu parler de massification, que ce terme est horrible), plus les marchés sont gros, plus on va éliminer un certain nombre d'entreprises.

J'ai juste un exemple dans le Département des Yvelines, j'ai vu une entreprise française venir travailler avec sa filiale espagnole, les personnes qui sont salariées d'Espagne sont venues pour quatre jours. Je sais que vous êtes sensible sur le sujet, l'emploi du bassin est fondamental et je vous demande, puisque vous êtes le Président, que dans tous les appels d'offres, on puisse garantir une pluralité de lots, une pluralité d'entreprises de façon à ne pas se retrouver uniquement avec un major qui prend tout, cela me paraît fondamental. Merci.

M. LE PRESIDENT – C'est un souci qui a toute sa place dans le respect de la loi. C'est un souci que je comprends, mais il y a aussi la loi, c'est la limite de tout cela. Il ne peut pas y avoir de favoritisme comme vous le comprenez bien.

PHILIPPE BRILLAULT – Je m'abstiens. C'est notre différence.

M. LE PRESIDENT – Elle est importante. Je me disais aussi que c'était une alliance singulière entre vous. Vous considérez la même chose des deux côtés je pense ? Donc, il y a peu de chances pour que vous fassiez des petits.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO et 1 abstention : Philippe BRILLAULT.

2016-EPI-CA-27 - Groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif aux travaux d'entretien, de rénovation de la couche de roulement ou de structure en matériaux hydrocarbonés sur les voies du domaine public et privé départemental de toutes les communes du Département des Hauts-de-Seine et des communes situés en zone urbaine du Département des Yvelines.

BERTRAND COQUARD – Merci Président.

La délibération suivante concerne les Hauts-de-Seine et les communes situées en zone urbaine du Département des Yvelines, c'est un marché qui concerne les interventions de rénovation des chaussées en matériaux bitumeux. En général, il s'agit d'interventions lourdes et très mécanisées dont le coût s'avère lié aux conditions de fourniture, notamment les centrales d'enrobés, et moins directement à la distance d'approvisionnement.

A cet effet, une extension sur un périmètre géographique comprenant le territoire des Hauts-de-Seine et la partie urbaine des Yvelines constitue une démarche de massification, même si mon collègue n'aime pas trop ce terme, et permet d'escompter des offres performantes de la part des candidats et des gains pour les collectivités.

Le groupement de commandes entre le Département et l'EPI permet de préserver les possibilités d'intervention pour les Hauts-de-Seine et d'apporter de nouvelles possibilités d'action pour les Yvelines.

Avis favorable de la Commission.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO et 1 abstention : Philippe BRILLAULT.

2016-EPI-CA-28 - Groupement de commandes pour la passation d'un marché lié à l'assistance technique pour les prestations en matière de sécurité et de protection de la santé situées sur les territoires des Hauts-de-Seine et des Yvelines.

BERTRAND COQUARD – Ce marché de prestation de service en matière d'hygiène et de sécurité lors de l'exécution de travaux arrive également à échéance en 2017 dans les Hauts-de-Seine et il convenait d'engager une nouvelle consultation en vue de le reconduire.

Le groupement de commandes entre les Hauts-de-Seine et l'EPI permettra d'intégrer les missions correspondantes pour les territoires des Yvelines dont le marché existant n'a pas vocation à être reconduit à l'issue de l'attribution.

Avis favorable de la Commission.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO et 1 abstention : Philippe BRILLAULT.

2016-EPI-CA-29 - Groupement de commandes pour la passation d'un marché relatif à des prestations de reconnaissances géotechniques et de travaux d'amélioration des voies du domaine public et privé du Département des Hauts-de-Seine.

BERTRAND COQUARD – Ce marché concerne des prestations d'intervention sur les petits désordres pouvant survenir sur le domaine public ou privé du Département des Hauts-de-Seine. Ces désordres peuvent prendre la forme d'affaissements, de déformations de surfaces en général localisées liées à la présence d'anciennes carrières ou de caves dans les sous-sols.

Les Yvelines présentent également des zones de carrières, en particulier de gypse sur le massif de l'Hautil ou de calcaire, dont l'importance est de nature à générer des désordres très importants (effondrements et cavités importantes).

Le traitement de ces événements nécessite systématiquement des investigations, les moyens ne relevant pas du marché tel qu'il existe dans les Hauts-de-Seine.

Pour cette raison et dans la mesure où le marché arriverait à échéance en avril 2017, il est proposé de relancer une consultation préservant les conditions existantes pour le territoire altoséquanais sous une forme permettant une utilisation pour les deux maîtres d'ouvrage, à savoir l'EPI et le Département des Hauts-de-Seine.

Avis favorable de la Commission.

La délibération est adoptée à la majorité des votants avec 8 voix contre : Marie-Hélène AMIABLE, Elsa FAUCILLON, Laureen GENTHON, Patrick JARRY, Gabriel MASSOU, Pierre OUZOULIAS, Catherine PICARD, Joachim TIMOTEO et 1 abstention : Philippe BRILLAULT.

L'ordre du jour est épuisé et je dis à Monsieur Brillault pour le rassurer que la prochaine fois, venir au CA de l'EPI sera une promenade de santé, vous pourrez rester dans les Yvelines car cela aura lieu à Vélizy le 30 janvier.

La séance est levée à 17h25.

Le Secrétaire :
Alice LE MOAL

Le Président :
Patrick DEVEDJIAN